

Rapport d'activités

Session ordinaire 2012-2013

— CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE —

D/2013/4686/03

Photos: Belga Picture, Guy Goossens (Sénat), Kurt Van den Bossche (Chambre des représentants)
et Inge Verhelst (Chambre des représentants)

La rédaction du Rapport d'activités 2012-2013 a été clôturée le 20 décembre 2013.
Cette version papier retrace les grandes lignes de la période écoulée. Des informations
complémentaires sont disponibles sur le site de la Chambre (www.lachambre.be).

Chambre des représentants de Belgique
Session ordinaire 2012-2013



RAPPORT D'ACTIVITÉS

D/2013/4686/03

| | |
|---|----|
| I. La Chambre des représentants | 9 |
| A. Composition politique de la Chambre (situation au 01.12.2013) | 10 |
| 1. Composition politique par circonscription électorale | 10 |
| 2. L'hémicycle | 12 |
| 3. Modifications pendant la session 2012-2013 | 13 |
| 4. Cumul avec un mandat communal | 14 |
| 5. Cumul avec un autre mandat | 16 |
| B. Carte sociologique de la Chambre | 16 |
| C. Les organes de gestion | 18 |
| 1. Le Bureau | 18 |
| 2. Le Collège des questeurs | 19 |
| 3. La Conférence des présidents | 20 |
| 4. Les commissions et leurs présidents | 20 |
| II. La Chambre des représentants et ses activités | 23 |
| A. Les activités de la Chambre en chiffres | 25 |
| B. Le budget de l'État | 31 |
| Introduction | 31 |
| Lois budgétaires pour 2012-2013 | 32 |
| Impact de la politique budgétaire de l'UE: six-pack, two-pack, pacte budgétaire et semestre européen | 33 |
| C. Le Travail législatif | 35 |
| Deuxième volet de la Sixième réforme de l'État | 35 |
| Projets de loi et propositions en chiffres | 38 |
| NOUVEAU: le site web du Comité Suivi législatif | 40 |
| D. Le contrôle parlementaire | 40 |
| Rapports déposés en exécution d'une loi | 40 |
| Le contrôle parlementaire en chiffres | 40 |
| E. 21 juillet 2013 – Prestation de serment de S.M. le Roi Philippe | 42 |
| III. La Chambre des représentants et la scène internationale | 47 |
| A. La Chambre et l'Union européenne | 49 |
| Introduction | 49 |
| 1. Conférence des présidents des Assemblées parlementaires européennes | 50 |
| 2. Les Conférences des organes spécialisés en affaires communautaires (COSAC) | 52 |
| 3. Conférence interparlementaire pour la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) | 52 |
| 4. Comité d'Avis pour les questions européennes | 54 |
| 5. Suivi des propositions d'actes normatifs et d'autres documents de la Commission européenne et des Conseils de ministres européens: une activité de plus en plus importante | 55 |
| B. Diplomatie Parlementaire | 58 |

| | |
|---|----|
| 1. Délégations et ambassadeurs étrangers reçus par le Président de la Chambre..... | 58 |
| 2. Missions à l'étranger sous la direction du Président de la Chambre..... | 61 |
| 3. Missions de députés..... | 62 |
| 4. Missions d'observation des élections à l'étranger..... | 62 |
| C. Protocoles de partenariat..... | 63 |
| D. La Chambre et les assemblées parlementaires internationales..... | 63 |
| IV. La Chambre de représentants et son fonctionnement..... | 65 |
| A. Organigramme des services de la Chambre..... | 67 |
| B. Le Forum..... | 68 |
| C. Économies..... | 69 |
| 1. Infrastructure, logistique et sécurité..... | 69 |
| 2. Énergie..... | 70 |
| 3. Membres et personnel de la Chambre..... | 70 |
| 4. Évolution des lettres les plus importants..... | 70 |
| 5. Évolution du personnel..... | 71 |
| D. Le Protocole de coopération du 25 septembre 2012 dans la perspective du nouveau Sénat..... | 72 |
| V. La Chambre des représentants et les citoyens..... | 73 |
| A. Publications..... | 75 |
| B. Visites au Parlement fédéral..... | 77 |
| C. Portes ouvertes..... | 79 |
| D. Citoyenneté..... | 80 |
| E. Colloques et journées d'études..... | 81 |
| F. Présentations de livres et de films..... | 84 |
| G. Autres événements..... | 85 |
| VI. In memoriam..... | 87 |

La session ordinaire 2012-2013 s'est logiquement concentrée sur la poursuite des travaux entrepris au cours de la session précédente, dans un climat certes apaisé et avec plusieurs échéances et objectifs précis, notamment pour ce qui concerne la réforme de l'Etat, mais également avec comme point de mire la session suivante qui, élections obligent, prendra fin avant le dimanche 25 mai 2014.

Le travail législatif effectué au cours de cette année est comparable à celui de la session précédente, avec 55 réunions de la séance plénière, 688 réunions de commissions, le dépôt de 220 projets de loi et de 310 propositions (de loi, de résolution, de révision de la Constitution) : 181 projets (82%) et 46 propositions (15%) ont été adoptés.

Le nombre élevé de questions orales en séance plénière et en commission est un sujet qui a été abordé régulièrement. Différents aménagements ont été proposés sans que ceux-ci n'aboutissent à une diminution sensible du nombre de ces questions : 770 en séance plénière, 3729 en commission avec toutefois une nette diminution pour ce qui concerne les questions écrites (5288 par rapport à 6386 la session précédente).

En fin de session 2012-2013, après réception des avis du Conseil d'Etat, la commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions a entamé l'examen des projets et propositions relatifs au deuxième volet de la réforme de l'Etat. Ces travaux se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année civile 2013. J'ai dès lors demandé que le présent rapport annuel couvre aussi la période d'octobre à fin décembre 2013. Il m'a semblé utile de mentionner dès à présent l'impressionnant travail législatif accompli afin de mener à bien la 6ème réforme de l'Etat. Les efforts budgétaires entamés par notre assemblée ont été poursuivis, notamment par le maintien du gel de sa dotation et de la diminution des indemnités parlementaires. Par ailleurs, la Chambre a été la première à décider qu'en cas de démission volontaire en cours de législature, l'indemnité de départ ne serait pas accordée au parlementaire sortant de charge, sauf cas de force majeure.

Un événement majeur aura marqué de manière historique la fin de cette session ordinaire : l'annonce, au mois de juillet, de l'abdication du Roi Albert II en faveur de son fils Philippe. La nouvelle, maintes fois murmurée est confirmée et plonge notre Assemblée dans les préparatifs urgents d'une prestation de serment au sein des Chambres réunies, et devant les Corps constitués et de nombreux invités.

Ce sera à l'occasion de la Fête nationale du 21 juillet que le nouveau Roi Philippe prêtera le serment constitutionnel dans l'hémicycle de la Chambre des représentants, en présence de la Reine Mathilde, du Roi Albert II, qui venait de signer son acte d'abdication quelques instants plus tôt, de la Reine Paola et de toute la famille royale. C'est dans une ambiance chaleureuse que le nouveau Roi des Belges prononce le serment constitutionnel et que retentissent les hymnes national et européen.

La journée portes ouvertes qui suit connaîtra un succès sans précédent. Pas moins de 5.000 visiteurs déambuleront dans nos assemblées et partageront la liesse populaire.

André Flahaut

Président de la Chambre des représentants – Ministre d'Etat

NB.: Le présent rapport d'activités diffère de celui qui peut être consulté sur le site internet de la Chambre des représentants. En effet, afin de privilégier la lisibilité de la version imprimée, plusieurs rubriques sont soit complétées sur le site, soit publiées uniquement sur celui-ci.

Par exemple, le texte relatif à la réforme de l'Etat qui figure sur le site contient des liens qui permettent d'accéder aux documents parlementaires dont il est question. Il en va de même pour ce qui concerne les projets, propositions et résolutions adoptés dans les différentes commissions, permanentes ou spéciales, les relations internationales et les nominations auxquelles notre Assemblée a procédé au cours de la session.

► www.lachambre.be ► rubrique Publications ► rapports d'activités



I. La Chambre des représentants

A. Composition politique de la Chambre (situation au 01.12.2013)

I. COMPOSITION POLITIQUE PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE



3. MODIFICATIONS PENDANT LA SESSION 2012-2013

Démissions

| Anciens membres & date démission | | Remplacé(e) par |
|--------------------------------------|------|---------------------------------------|
| Guy COEME 25.10.2012 | PS | Christophe LACROIX 25.10.2012 |
| Manu BEUSELINCK 06.11.2012 | N-VA | Bert MAERTENS 08.11.2012 |
| Myriam VANLERBERGHE 01.12.2012 | sp.a | Rosaline MOUTON 06.12.2012 |
| Rachid MADRANE 07.12.2012 | PS | Mohammed JABOUR 13.12.2012 |
| Inge VERVOTTE 02.01.2013 | CD&V | Kristof WATERSCHOOT 10.01.2013 |
| Anthony DUFRANE 03.01.2013 | PS | Bruno VAN GROOTENBRULLE 10.01.2013 |
| Valérie DÉOM 15.04.2013 | PS | Vincent SAMPAOLI 18.04.2013 |
| Myriam DELACROIX-ROLIN 01.05.2013 | cdH | Georges DALLEMAGNE 16.05.2013 |
| Thierry GIET 24.06.2013 | PS | Véronique BONNI 26.06.2013 |
| Stefaan DE CLERCK 08.10.2013 | CD&V | Bercy SLEGGERS 08.10.2013 |

Décès

| Membre décédé | | Remplacé par |
|-------------------------------|----|------------------------------|
| Patrick MORIAU †20.07.2013 | PS | Laurence MEIRE 17.09.2013 |

**Remplacement d'un membre
du gouvernement fédéral (art. 50 de la Constitution)**

| Est / Était membre du gouvernement fédéral | | Remplacement à la Chambre des représentants |
|--|------|---|
| Elio DI RUPO depuis le 05.12.2011 | PS | Bruno VAN GROOTENBRULLE du 07.12.2011 au 10.01.2013 |
| | | Laurence MEIRE du 10.01.2013 au 17.09.2013 |
| | | Manuella SENECAUT depuis le 17.09.2013 |
| Steven VANACKERE du 05.12.2011 au 05.03.2013 | CD&V | Michel DOOMST du 07.12.2011 au 05.03.2013 |
| Servais VERHERSTRAETEN depuis le 05.12.2011 | CD&V | Kristof WATERSCHOOT du 07.12.2011 au 10.01.2013 |
| | | Nik VAN GOOL depuis le 10.01.2013 |

Rapport d'activités

| Est / Était membre du gouvernement fédéral | | Remplacement à la Chambre des représentants |
|--|----------|--|
| Vincent VAN QUICKENBORNE du 05.12.2011 au 18.10.2012 | Open Vld | Roland DEFREYNE du 07.12.2011 au 18.10.2012 |
| Joëlle MILQUET depuis le 05.12.2011 | cdH | Georges DALLEMAGNE du 07.12.2011 au 16.05.2013 |
| | | Jeanne NYANGA-LUMBALA depuis le 16.05.2013 |
| Melchior WATHELET depuis le 05.12.2011 | cdH | Marie-Martine SCHYNS du 07.12.2011 au 17.07.2013 |
| | | Benoît DREZE depuis le 17.07.2013 |
| Hendrik BOGAERT depuis le 05.12.2011 | CD&V | Roel DESEYN du 07.12.2011 au 15.12.2011 |
| | | Bercy SLEGGERS du 15.12.2011 au 08.10.2013 |
| | | Gerda MYLLE depuis le 08.10.2013 |

Remplacements d'un membre d'un gouvernement de Communauté et/ou de Région (art. 59 de la loi spéciale du 8 août 1980 et art. 35 de la loi spéciale du 12 janvier 1989)

| Ministre | | Remplacement à la Chambre des représentants |
|--------------------------------------|------|---|
| Geert BOURGEOIS depuis le 12.07.2010 | N-VA | Bert MAERTENS du 20.07.2010 au 08.11.2012 |
| | | Cathy COUDYSER depuis le 08.11.2012 |

4. CUMUL AVEC UN MANDAT COMMUNAL

| Groupe politique | Mandat | Avant les élections communales du 14.10.2012 | Après les élections communales du 14.10.2012 |
|--------------------------|------------------------|--|--|
| N-VA (27 membres) | | | |
| | Bourgmestre | 1 | 5 |
| | Echevin | 3 | 1 |
| | Président CPAS | 0 | 2 |
| | Conseiller communal | 6 | 14 |
| | Conseiller CPAS | 2 | 0 |
| | Conseiller de district | 0 | 1 |
| PS (26 membres) | | | |
| | Bourgmestre | 7 | 3 |
| | Echevin | 5 | 11 |
| | Président CPAS | 2 | 1 |
| | Conseiller communal | 10 | 7 |

| Groupe politique | Mandat | Avant les élections communales du 14.10.2012 | Après les élections communales du 14.10.2012 |
|-------------------------------------|------------------------|--|--|
| CD&V (17 membres) | | | |
| | Bourgmestre | 3 | 3 |
| | Echevin | 5 | 6 |
| | Président CPAS | 1 | 1 |
| | Conseiller communal | 4 | 3 |
| | Echevin de district | 1 | 1 |
| | Conseiller de district | 0 | 1 |
| MR (15 membres) | | | |
| | Bourgmestre | 7 | 6 |
| | Echevin | 3 | 4 |
| | Conseiller communal | 3 | 2 |
| | Conseiller CPAS | 1 | 1 |
| sp.a (13 membres) | | | |
| | Bourgmestre | 2 | 4 |
| | Echevin | 1 | 1 |
| | Président CPAS | 1 | 0 |
| | Conseiller communal | 6 | 6 |
| | Conseiller CPAS | 1 | 1 |
| Ecolo-Groen (13 membres) | | | |
| | Conseiller communal | 2 | 9 |
| Open Vld (13 membres) | | | |
| | Bourgmestre | 4 | 4 |
| | Echevin | 1 | 2 |
| | Président CPAS | 1 | 1 |
| | Conseiller communal | 5 | 3 |
| VB (11 membres) | | | |
| | Conseiller communal | 9 | 10 |
| cdH (9 membres) | | | |
| | Bourgmestre | 3 | 4 |
| | Echevin | 1 | 1 |

| Groupe politique | Mandat | Avant les élections communales du 14.10.2012 | Après les élections communales du 14.10.2012 |
|------------------------|---------------------|--|--|
| | Conseiller communal | 3 | 3 |
| FDF (3 membres) | | | |
| | Bourgmestre | 3 | 3 |
| LDD (1 membre) | | | |
| | Conseiller communal | 1 | 1 |

5. CUMUL AVEC UN AUTRE MANDAT

Les lois ordinaire et spéciale du 2 mai 1995 obligent un grand nombre de titulaires de fonctions publiques à transmettre annuellement à la Cour des comptes la liste de leurs mandats, fonctions et professions ainsi qu'une déclaration de patrimoine. La liste de mandats est publiée dans le Moniteur belge (en 2013, dans le Moniteur Belge n° 235 du 24 août 2013).

B. Carte sociologique de la Chambre

Cette liste est faite sur la base des renseignements donnés par les membres. Le fait qu'un membre déclare appartenir à une catégorie professionnelle déterminée ne signifie pas que la profession est encore exercée à ce jour.

Diplômes

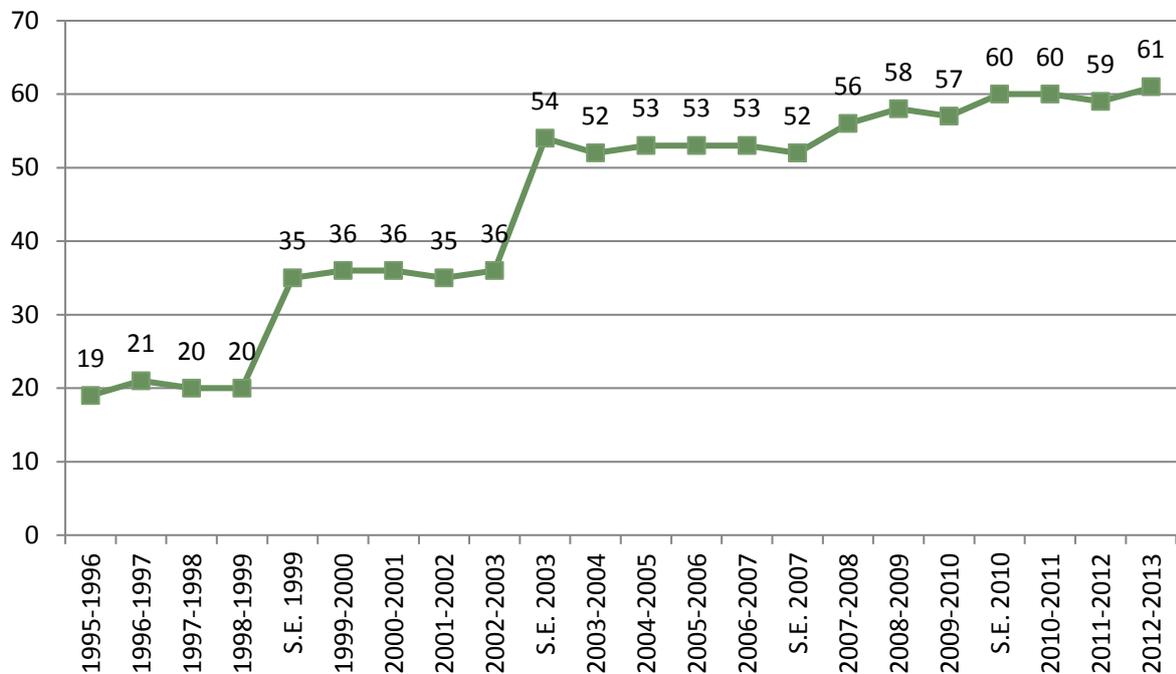
| | | | |
|--|-----|-------------------------|----|
| Enseignement universitaire | 109 | Enseignement secondaire | 14 |
| Enseignement supérieur non-universitaire | 27 | Sans diplôme | -- |

Catégories professionnelles

| | | | |
|-----------------------|----|--------------|----|
| Employés | 57 | Indépendants | 15 |
| Professions libérales | 35 | Sans | 7 |
| Enseignement | 16 | Journalistes | 1 |
| Fonctionnaires | 18 | Ouvriers | 1 |

Les femmes à la Chambre

Évolution du nombre de membres féminins depuis 1995



En 1994, pour la première fois, des quotas de répartition entre hommes et femmes sur les listes de candidats ont été introduits dans le Code électoral. La loi du 24 mai 1994 disposait qu'au maximum deux-tiers du total des places de la liste devaient être occupées par des candidats d'un même sexe. La loi électorale du 13 décembre 2002 franchissait une étape supplémentaire. Depuis 2003, les listes doivent comporter autant de femmes que d'hommes. En outre, les deux premiers candidats de la liste ne peuvent être du même sexe. Les nouvelles dispositions légales ont abouti à l'effet escompté: 41% des membres de l'assemblée sont à présent féminins.

C. Les organes de gestion

I. LE BUREAU

Composition

Au début de chaque session, les membres du Bureau sont élus par l'assemblée plénière parmi les membres de la Chambre.

Le Bureau se compose:

- du Président;
- de cinq vice-présidents au plus;
- de quatre secrétaires au plus;
- des présidents de groupes politiques reconnus comptant plus de 12 membres (assimilés aux vice-présidents);
- des présidents de groupes politiques reconnus comptant moins de 12 membres (assimilés aux secrétaires);
- de l'ancien ou des anciens président(s) de la Chambre.

Le Bureau est composé comme suit:

Président de la Chambre: M. André Flahaut (PS);
Premier vice-président: M. Ben Weyts (N-VA);
Deuxième vice-présidente: Mme Sonja Becq (CD&V);
Vice-présidents de la Chambre: M. André Frédéric (PS) (jusqu'au 21 juin 2013);
M. Jean-Marc Delizée (PS) (depuis le 27 juin 2013);
Mme Corinne De Permentier (MR) et M. Siegfried Bracke (N-VA).

Secrétaires de la Chambre: M. Dirk Van der Maelen (sp.a);
M. Filip De Man (VB);
M. Bart Somers (Open Vld);
M. Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen) (jusqu'au 14 novembre 2013);
Mme Meyrem Almaci (Ecolo-Groen) (depuis le 14 novembre 2013).

Anciens Présidents de la Chambre: M. Herman De Croo (Open Vld);
M. Patrick Dewael (Open Vld).

Présidents de groupes politiques comptant plus de 12 membres:

N-VA: M. Jan Jambon;
PS: M. Thierry Giet (jusqu'au 20 juin 2013);
M. André Frédéric (depuis le 21 juin 2013);
MR: M. Daniel Bacquelaire;
CD&V: M. Raf Terwingen;
Sp.a: Mme Karin Temmerman;
Ecolo-Groen: Mme Muriel Gerkens;
Open Vld: M. Patrick Dewael;

Présidents des groupes politiques comptant moins de 12 membres:

cdH: Mme Catherine Fonck;
VB: M. Gerolf Annemans (jusqu'au 23 avril 2013);
Mme Barbara Pas (depuis le 25 avril 2013).

Compétence

L'organe dirigeant de la Chambre, le Bureau, a une compétence générale de gestion. Dans ce cadre, il arrête les statuts des membres, du personnel et des organes de la Chambre. Il nomme et révoque les membres du personnel.

Le Président du Collège des questeurs assiste aux réunions du Bureau pour les points présentés par le Collège.

2. LE COLLÈGE DES QUESTEURS

Composition

Conformément à l'article 170 du Règlement de la Chambre, « six représentants au plus remplissent les fonctions de questeur. Ils sont nommés, au scrutin de liste, de la même manière que le Bureau, pour le terme de deux ans ».

Pour la 53^e législature, la Chambre a décidé de désigner quatre questeurs.

Mme Colette Burgeon (PS), présidente du Collège;
M. Gerald Kindermans (CD&V);
Mme Sarah Smeyers (N-VA);
Mme Jacqueline Galant (MR).

Compétence

Les compétences du collège des questeurs sont régies par l'article 171 du règlement de la Chambre. Il est notamment chargé de toutes les mesures relatives aux bâtiments, au matériel, au cérémonial et aux dépenses de la Chambre. Il établit en outre le projet de budget de l'Assemblée et soumet au Bureau des propositions concernant la nomination et la révocation du personnel de la Chambre.

L'article 171 prévoit également la possibilité pour le Bureau de déléguer au Collège des décisions qui sont de la compétence du Bureau.

Les décisions prises dans le cadre de cette délégation doivent répondre à des conditions strictes (p. ex. respect du cadre fixé par le Bureau, respect des dispositions statutaires,...) et sont soumises au Bureau pour ratification.

3. LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Composition

La Conférence des présidents comprend le président et les vice-présidents de la Chambre, le président et un membre de chaque groupe politique et les anciens Présidents de la Chambre qui siègent à la Chambre. Les présidents des commissions permanentes peuvent y être entendus.

Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents. Le premier ministre peut y assister ou y déléguer un de ses collègues.

Compétences

Sans préjudice de ses compétences spécifiques, la Conférence des présidents dispose d'une compétence générale en ce qui concerne le calendrier de la session, l'organisation des travaux de l'assemblée plénière, la coordination des travaux de l'assemblée plénière avec ceux des autres organes de la Chambre et des travaux de ces organes entre eux, les délégations de la Chambre et les adresses émanant de la Chambre.

La Conférence des présidents ne procède pas à des votes. C'est un organe préparant les travaux de la Chambre.

4. LES COMMISSIONS ET LEURS PRÉSIDENTS

| Commissions permanentes* | Présidence |
|--|--|
| Commission des Affaires sociales | Yvan Mayeur (PS) |
| Commission de la Défense nationale | Filip De Man (Vlaams Belang) |
| Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture | Liesbeth Van der Auwera (CD&V) |
| Commission des Finances et du Budget | Georges Gilkinet (Ecolo-Groen) |
| Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques | Sabine Lahaye-Battheu (Open Vld) |
| Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique | Siegfried Bracke (N-VA) |
| Commission de la Justice | Sarah Smeyers (N-VA) (jusqu'au 30 novembre 2012) Kristien Van Vaerenbergh (N-VA) depuis le 1 ^{er} décembre 2012 |
| Commission chargée des problèmes de Droit commercial et économique | Sophie De Wit (N-VA) |
| Commission des Relations extérieures | François-Xavier de Donnea (MR) |

| | |
|--|---|
| Commission de la Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions | André Flahaut (PS) |
| Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la société | Hans Bonte (sp.a) (jusqu'au 19 décembre 2012) Maya Detiège (sp.a) (depuis le 9 janvier 2013) |
| Commissions spéciales* | Présidence |
| Commission parlementaire de concertation | André Flahaut (PS) |
| Commission de la Comptabilité | André Flahaut (PS) |
| Commission de Contrôle des Dépenses électorales et de la Comptabilité des partis politiques | André Flahaut (PS) |
| Commission des Naturalisations | Georges Dallemagne (cdH) |
| Commission des Pétitions | Christian Brotcorne (cdH) |
| Commission des Poursuites | Stefaan De Clerck (CD&V) |
| Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du Travail parlementaire | André Flahaut (PS) |
| Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de contrôle des services de police | André Flahaut (PS) |
| Commission Achats militaires | Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen) |
| Commission spéciale chargée d'examiner les conditions de sécurité du rail en Belgique à la suite du dramatique accident survenu à Buizingen | David Geerts (sp.a) |
| Commission de suivi relative au traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Eglise | Karine Lalieux (PS) |
| Commission spéciale Climat et Développement durable | André Flahaut (PS) |
| Commission spéciale chargée du suivi des missions à l'étranger (du Sénat) | Francis Delpérée (cdH) Sénateur |
| Commission spéciale de suivi chargée d'examiner la crise financière | Herman De Croo (Open Vld) |
| Commission parlementaire mixte chargée de la réforme fiscale | Carl Devlies (CD&V) |
| Comités d'avis* | Présidence |
| Comité d'avis pour l'Émancipation sociale | Valérie Déom (PS) (jusqu'au 14 avril 2013) Karine Lalieux (PS) (depuis le 23 avril 2013) |
| Comité d'avis chargé de Questions européennes | André Flahaut (PS) |
| Comité d'avis des questions scientifiques et technologiques | Steven Vandeput (N-VA) |
| Comité parlementaire chargé du Suivi législatif | Patrick Dewael (Open Vld) |

| Sous-commissions* | Présidence |
|---|---|
| Sous-commission de la commission des Finances et du Budget 'Cour des Comptes' | Philippe Goffin (MR) |
| Sous-commission Sécurité Nucléaire | Willem-Frederik Schiltz (Open Vld) |
| Groupes de travail* | Présidence |
| Groupe de travail Fonds belge pour la sécurité alimentaire | Patrick Moriau (PS) (jusqu'au 5 mai 2013) Christophe Lacroix (PS) (depuis le 6 mai 2013) |
| Groupe de travail en vue de l'examen de l'équilibre linguistique à l'armée | Bert Maertens (N-VA) |
| Groupe de travail Propositions de résolution | François-Xavier de Donnea (MR) |
| Groupe de travail Partis politiques | Joseph George (cdH) |

* Les commissions permanentes

Etant donné la difficulté de mener un débat technique au sein d'une assemblée de 150 parlementaires, le président de la Chambre renvoie les projets et les propositions de loi aux commissions, qui procèdent à un premier examen des textes et font ensuite rapport à l'assemblée plénière. C'est également là que des questions orales peuvent être posées aux ministres.

* Les commissions spéciales

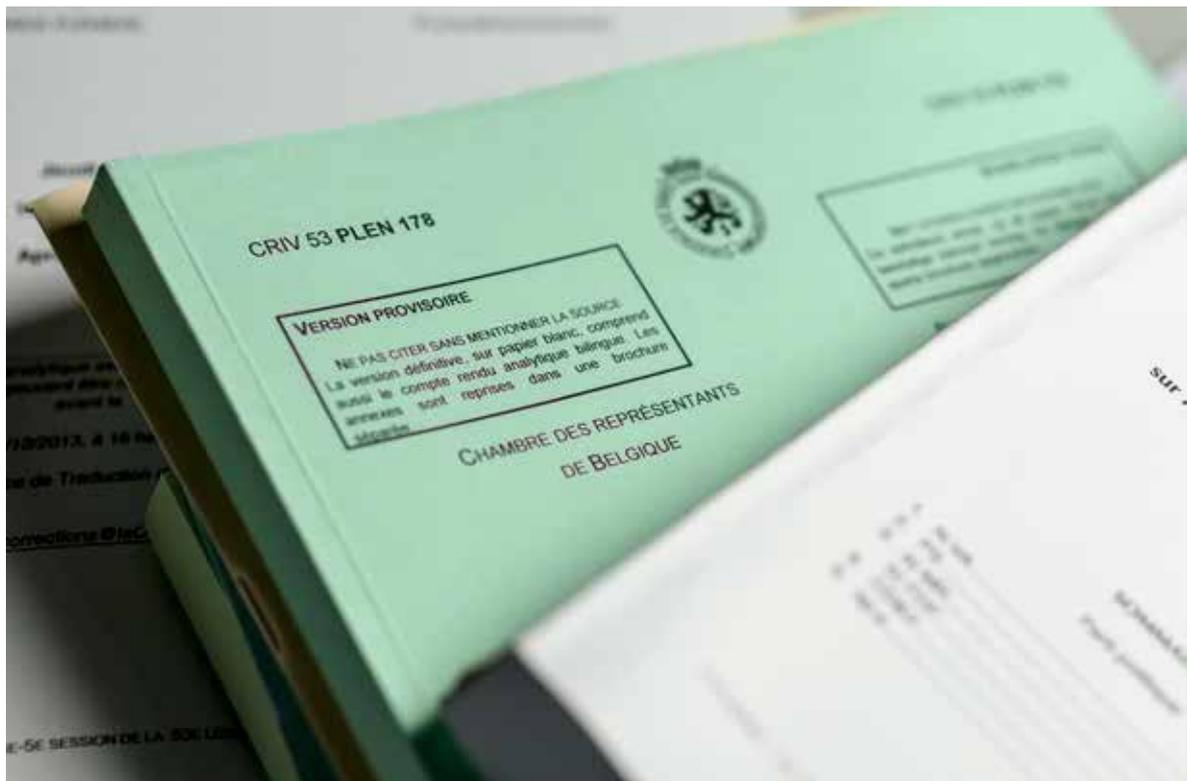
Les commissions spéciales sont investies d'une mission de contrôle spécifique ou sont instituées pour examiner un problème déterminé. Elles peuvent être temporaires ou permanentes.

* Les comités d'avis

Les comités d'avis rendent un avis à l'assemblée plénière ou à d'autres commissions mais ne votent pas les projets ou propositions de loi.

* Les sous-commissions et les groupes de travail

Les commissions peuvent proposer de créer des sous-commissions et groupes de travail. Les sous-commissions ne peuvent cependant être créées qu'avec l'accord de la Conférence des présidents, qui en détermine la composition et les compétences sur proposition de la commission. Les sous-commissions et groupes de travail font rapport à la commission qui a pris l'initiative de les créer.



II. La Chambre des représentants et ses activités

A. Les activités de la Chambre en chiffres

DURÉE DES SESSIONS: ÉVOLUTION DEPUIS 1991-1992

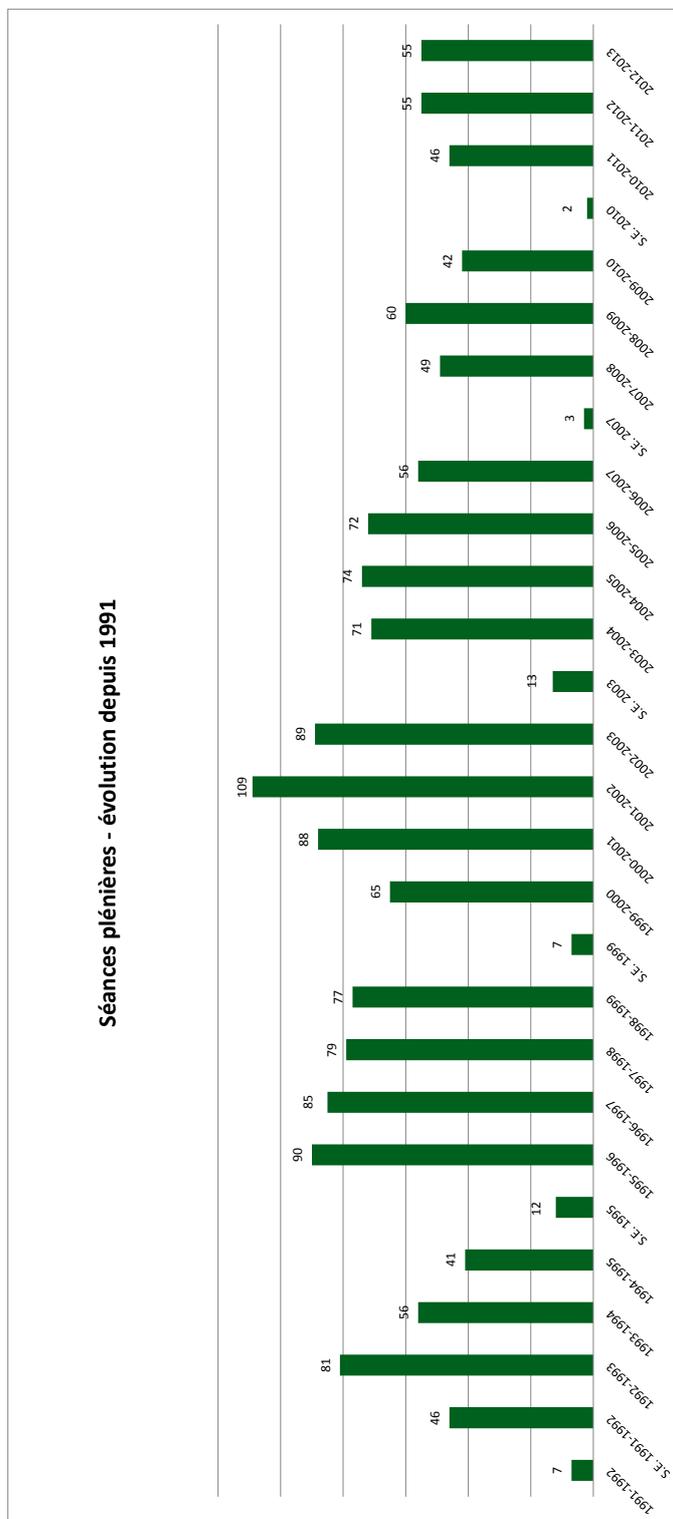
Une **session ordinaire** est la période annuelle pendant laquelle la Chambre se réunit. Elle commence le deuxième mardi d'octobre (début de l'année parlementaire) et se termine la veille du deuxième mardi d'octobre de l'année suivante.

On parle de **session extraordinaire** lorsque la Chambre est dissoute prématurément et que des élections législatives ont eu lieu. La Chambre nouvellement élue se réunit alors en session extraordinaire pour le reste de la session en cours.

| Période | | Durée des sessions (en jours) |
|----------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| S.E. 1991-1992 | 16 décembre 1991 au 12 octobre 1992 | 301 |
| 1992-1993 | 13 octobre 1992 au 11 octobre 1993 | 363 |
| 1993-1994 | 12 octobre 1993 au 10 octobre 1994 | 363 |
| 1994-1995 | 11 octobre 1994 au 12 avril 1995 | 183 |
| S.E. 1995 | 8 juin 1995 au 9 octobre 1995 | 123 |
| 1995-1996 | 10 octobre 1995 au 7 octobre 1996 | 363 |
| 1996-1997 | 8 octobre 1996 au 12 octobre 1997 | 369 |
| 1997-1998 | 14 octobre 1997 au 12 octobre 1998 | 363 |
| 1998-1999 | 13 octobre 1998 au 5 mai 1999 | 204 |
| S.E. 1999 | 6 mai 1999 au 11 octobre 1999 | 158 |
| 1999-2000 | 12 octobre 1999 au 9 octobre 2000 | 363 |
| 2000- 2001 | 10 octobre 2000 au 8 octobre 2001 | 363 |
| 2001-2002 | 9 octobre 2001 au 7 octobre 2002 | 363 |
| 2002-2003 | 8 octobre 2002 au 10 avril 2003 | 184 |
| S.E. 2003 | 5 juin 2003 au 13 octobre 2003 | 130 |
| 2003-2004 | 14 octobre 2003 au 11 octobre 2004 | 363 |
| 2004-2005 | 12 octobre 2004 au 10 octobre 2005 | 363 |
| 2005-2006 | 11 octobre 2005 au 9 octobre 2006 | 363 |
| 2006-2007 | 10 octobre 2006 au 2 mai 2007 | 204 |
| S.E. 2007 | 28 juin 2007 au 8 octobre 2007 | 102 |
| 2007-2008 | 9 octobre 2007 au 13 octobre 2008 | 370 |
| 2008-2009 | 14 octobre 2008 au 12 octobre 2009 | 363 |
| 2009-2010 | 13 octobre 2009 au 7 mai 2010 | 206 |
| S.E. 2010 | 6 juillet 2010 au 11 octobre 2010 | 97 |
| 2010-2011 | 12 octobre 2010 au 10 octobre 2011 | 363 |
| 2011-2012 | 11 octobre 2011 au 8 octobre 2012 | 363 |
| 2012-2013 | 9 octobre 2012 au 7 octobre 2013 | 363 |

SÉANCES PLÉNIÈRES

Évolution depuis 1991-1992



La Chambre des représentants et ses activités

| | Déposés | | | | Adoptés | | | |
|-----------|----------------|--------------------------|--|---|----------------|--------------------------|--|---|
| | Projets (2) | Proposi- tions (1) | Propositions de révision de la Constitu- tion | Propositions de déclaration de révision de la Constitution | Projets (2) | Proposi- tions (1) | Propositions de révision de la Constitu- tion | Propositions de déclaration de révision de la Constitution |
| 2012-2013 | 220 | 301 | 8 | 1 | 181 | 46 | -- | -- |

(1) Propositions de loi et de résolution, propositions de modification du règlement, propositions visant à instituer des commissions d'enquête

(2) Projets déposés à la Chambre, transmis par le Sénat et amendés par le Sénat.

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE CONCERTATION

| | Nombre de réunions |
|-----------|--------------------|
| 2012-2013 | 16 |

La commission délibère et décide conformément aux règles fixées par la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation prévue à l'article 82 de la Constitution et modifiant les loi coordonnées sur le Conseil d'État, ainsi que par son règlement d'ordre intérieur.

Statistiques par commission

| Commissions | 2012-2013 | |
|--|------------------------------|--------------------------------|
| | Nombre de réunions publiques | Nombre de réunions à huis clos |
| Commission des Affaires sociales | 52 | |
| Commission de la Défense nationale | 18 | 1 |
| Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture | 48 | |
| Commission des Finances et du Budget | 79 | |
| Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques | 52 | |
| Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique | 70 | |
| Commission de la Justice | 104 | |
| Commission chargée des problèmes de Droit commercial et économique | 14 | |
| Commission des Relations extérieures | 46 | |
| Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société | 53 | |
| Commission de la Comptabilité | 4 | |
| Commission des Naturalisations | | 7 |
| Commission des Pétitions | 3 | 1 |
| Commission des Poursuites | | 9 |
| Commission de contrôle des Dépenses électorales et de la Comptabilité des partis politiques | 2 | |
| Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de contrôle des services de Police | | 6 |
| Comité parlementaire chargé du Suivi législatif | 5 | |
| Commission de la Révision de la Constitution | 2 | |

| Commissions | 2012-2013 | |
|--|------------------------------|--------------------------------|
| | Nombre de réunions publiques | Nombre de réunions à huis clos |
| Commission parlementaire de Concertation | | 16 |
| Commission spéciale chargée d'examiner les conditions de sécurité du rail en Belgique à la suite du dramatique accident survenu à Buizingen | 7 | |
| Commission Achats militaires | | 4 |
| Commission spéciale Climat et Développement durable | 3 | |
| Commission spéciale chargée du Suivi des missions à l'étranger (Sénat) - Délégation de la Chambre | | 10 |
| Commission de suivi relative au traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Église | 5 | |
| Commission spéciale de suivi chargée d'examiner la crise financière | 9 | 3 |
| Commission parlementaire mixte chargée de la réforme fiscale | 7 | 2 |
| Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission des Relations extérieures | 1 | |
| Réunion commune de la commission des Relations extérieures et de la commission de la Défense nationale | 3 | |
| Réunion commune de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société et de la commission de l'Économie | 1 | |
| Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission des Finances et du Budget | 1 | |
| Réunion commune de la commission spéciale chargée d'examiner les conditions de sécurité du rail en Belgique à la suite du dramatique accident survenu à Buizingen, de la commission de l'Intérieur et de la commission de l'Infrastructure | 1 | |
| Comité d'avis pour l'Émancipation sociale | 6 | |

| Commissions | 2012-2013 | |
|---|------------------------------|--------------------------------|
| | Nombre de réunions publiques | Nombre de réunions à huis clos |
| Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes | 12 | |
| Comité d'avis pour les Questions scientifiques et technologiques | 7 | |
| Sous-commission de la commission des Finances et du Budget "Cour des comptes" | 2 | |
| Groupe de travail chargé de l'examen de l'équilibre linguistique à l'armée | 2 | |
| Sous-commission Sécurité nucléaire | 3 | |
| Groupe de travail Partis politiques | | 4 |
| Groupe de travail Propositions de résolution | | 1 |
| Groupe de travail Fonds belge pour la Sécurité alimentaire | 2 | |
| TOTAL | 624 | 64 |

ACTIVITÉS DES COMMISSIONS : ÉVOLUTION DEPUIS LA LÉGISLATURE 1991-1995

| | Nombre de réunions de commissions publiques | Nombre de réunions de commission à huis clos |
|----------------|---|--|
| Lég. 1991-1995 | 1109 | 1063 |
| Lég. 1995-1999 | 2451 | 752 |
| Lég. 1999-2003 | 2758 | 424 |
| Lég. 2003-2007 | 2640 | 299 |
| Lég. 2007-2010 | 1901 | 255 |
| S.E. 2010 | 8 | 7 |
| 2010-2011 | 746 | 109 |
| 2011-2012 | 673 | 86 |
| 2012-2013 | 624 | 64 |

B. Le budget de l'État

INTRODUCTION

Les règles budgétaires concernant la Chambre des représentants sont reprises dans une brochure éditée par la Chambre « Précis des règles budgétaires à usage parlementaire » disponible sur le site web de la Chambre (rubrique publications).

En résumé, la procédure est la suivante:

« Le gouvernement soumet deux projets de loi (un projet pour les recettes et un projet pour les dépenses) à l'approbation de la Chambre des représentants. Les documents budgétaires doivent être déposés à la Chambre au plus tard le 31 octobre (de l'année précédant l'année budgétaire).

Les ministres doivent en outre transmettre leur note de politique générale aux membres de la Chambre au plus tard le 31 octobre. Ces documents de nature informative ne sont pas soumis au vote.

Les membres de la Chambre doivent se prononcer sur les deux projets de loi au plus tard le 31 décembre (de l'année qui précède l'année budgétaire). Toutefois, aucune sanction n'est liée au respect de cette échéance, si ce n'est que le vote du budget conditionne la perception des impôts, l'émission des emprunts ainsi que les dépenses publiques.

Le budget des recettes (budget des Voies et Moyens) n'est examiné que par la commission des Finances et du Budget, en présence des ministres du Budget et des Finances.

Le budget des dépenses (budget général des Dépenses), ainsi que les notes de politique générale sont examinés dans chaque commission permanente, en présence du ministre compétent. Il est ensuite fait rapport (oralement ou par écrit) à la commission des Finances et du Budget.

Enfin, après le vote final en commission des Finances et du Budget, les deux budgets sont examinés en séance plénière. Des amendements peuvent être déposés à chaque étape de la procédure (avis des commissions permanentes, commission des Finances et du Budget et séance plénière). »

« Si le budget général des Dépenses n'est pas voté ou n'a pas été voté en temps utile (c'est-à-dire au plus tard le 31 décembre de l'année $x - 1$), le gouvernement (démissionnaire ou nouvellement assermenté) dépose à la Chambre des représentants un projet de loi ouvrant des crédits provisoires. »

« Lorsque le budget des Voies et Moyens n'est pas adopté ou n'a pas été adopté en temps utile (c'est-à-dire au plus tard le 31 décembre de l'année $x - 1$), le gouvernement (démissionnaire ou nouvellement assermenté) dépose un projet de loi de finances à la Chambre des représentants.

Outre une première tranche de crédits provisoire pour les dépenses, un tel projet de loi contient précisément les deux articles essentiels du budget des Voies et Moyens (autorisation en matière d'impôts et autorisation en matière d'emprunts). »



LOIS BUDGÉTAIRES POUR 2012-2013

Loi de finances du 17 décembre 2012 pour l'année budgétaire 2013

Doc. 53 2530/2012-2013

Adopté par la Chambre le 13.12.2012

Moniteur belge : 24.12.2012

Vu leur dépôt tardif, le budget des voies et moyens et le budget général des dépenses pour l'année 2013 n'ont pu être adoptés avant le 31 décembre 2012.

La loi de finances vise à assurer le fonctionnement des services publics pendant les premiers mois de 2013.

La loi comprend deux parties :

- l'ouverture de crédits provisoires, pour les trois premiers mois de 2013, à valoir sur le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2013;
- le renouvellement d'un certain nombre de dispositions légales à caractère financier (délégation pour lever des impôts et autorisation d'emprunt) qui figurent traditionnellement au budget des voies et moyens.

Dans le courant de l'année parlementaire 2012-2013, la Chambre a adopté un deuxième et un troisième ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2012:

Loi du 13 décembre 2012 contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2012;

Loi du 17 décembre 2012 contenant le troisième ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2012.

Doc. 53 2471 et 2529/2012-2013

Adopté par la Chambre les 6.12.2012 et 17.12.2012

Moniteur belge : 27.12.2012 et 28.12.2012

Fin décembre 2012, le gouvernement a déposé le budget pour 2013:

Loi du 4 mars 2013 contenant le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2013;

Loi du 4 mars 2013 contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2013.

Doc. 53 2521 et 2522/2012-2013

Adopté par la Chambre le 07.02.2013

Moniteur belge: 15.03.2013

Dans le courant de l'année parlementaire 2012-2013, la Chambre a également adopté un ajustement du Budget des Voies et Moyens pour l'année budgétaire 2013 et un premier ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2013:

Loi du 1^{er} juillet 2013 ajustant le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2013;

Loi du 24 juin 2013 contenant le premier ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2013.

Doc. 53 2769 et 2770/2012-2013

Adopté par la Chambre le 13.06.2013

Moniteur belge: 10.07.2013 et 17.07.2013

IMPACT DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE DE L'UE: SIX-PACK, TWO-PACK, PACTE BUDGÉTAIRE ET SEMESTRE EUROPÉEN

Historique

Le Traité de Maastricht (1992) a mené à l'introduction de l'euro en tant que monnaie unique pour les pays (actuellement au nombre de 17) de la zone euro. L'objectif a toujours été de développer le marché unique européen en une union économique et monétaire. Le Traité de Maastricht contient les critères permettant de mesurer la convergence monétaire et économique des États membres, entre autres, un déficit budgétaire annuel de maximum 3% du produit intérieur brut (PIB) et une dette publique s'élevant à maximum 60% du PIB ou évoluant en ce sens.

Le Pacte de stabilité et de croissance (1997) a instauré des procédures pour maintenir le respect de ces conditions d'adhésion en matière de discipline budgétaire. La compétence de rappeler à l'ordre les pays qui ne satisfont pas (plus) à ces critères relevait du Conseil européen des ministres (des Finances). Le système de pression des pairs et de procédure de déficit excessif s'est cependant avéré inopérant en pratique (voir p. ex. les problèmes en Grèce et en Irlande). De grands pays tels que la France et l'Allemagne échappaient en outre à ce contrôle des pairs.

Le six-pack

Ce paquet de six réglementations légales européennes (cinq règlements et une directive) est entré

en vigueur le 13 décembre 2011 **pour les 27 États membres de l'UE**. Les six textes de ce six-pack modifient, entre autres, le Pacte de stabilité et de croissance. Les règles (3% et 60%) demeurent, mais le contrôle est renforcé: ce n'est plus le Conseil des ministres, mais la Commission européenne qui joue à présent le rôle d'arbitre.

Chaque année, la Commission européenne effectuera (sur la base de dix indicateurs) une analyse du respect du six-pack par les États membres de l'Union. Si le déficit budgétaire est supérieur à l'objectif budgétaire à moyen terme (MTO), la Commission européenne donnera un avertissement (devant être confirmé par le Conseil des ministres à la majorité qualifiée des voix). Le Conseil peut éventuellement donner à l'État membre cinq mois pour se mettre en règle.

Si l'État membre n'y donne pas suite, le Conseil peut, à la majorité qualifiée, lui infliger une sanction (allant jusqu'à 0,2 pour cent de son PIB).

En outre, les pays dont la dette publique dépasse 60 pour cent de leur PIB devront continuer à la réduire chaque année. Ainsi, par exemple, la Belgique devra diminuer chaque année sa dette de 2 pour cent, en vue de passer de 100 à 60 pour cent. Un État membre européen qui ne respecte pas cette obligation devra verser une somme de 0,2 pour cent de son PIB sur un compte bloqué ; cette somme pourra éventuellement aussi devenir une véritable amende.

Le two-pack

Fin novembre 2011, la Commission européenne a proposé deux règlements complémentaires en vue d'augmenter la discipline budgétaire et de renforcer le contrôle des pays de la zone euro ayant des problèmes financiers. Ces règles sont en vigueur depuis le 30 mai 2013, mais ne s'appliquent **qu'aux 17 pays de la zone euro**.

Le two-pack oblige les pays de la zone euro à présenter chaque année pour la mi-octobre leur projet de budget à la Commission européenne pour approbation, avant qu'il soit approuvé par le parlement du pays concerné (en Belgique, les projets de budget des Voies et Moyens et de budget général des dépenses sont déposés à la Chambre des représentants le 31 octobre au plus tard). La Commission européenne rendra alors un avis, et pourra demander des modifications.

D'un point de vue formel, cet avis n'est pas contraignant et la compétence des parlements nationaux, qui doivent en fin de compte approuver le budget, est respectée. Cependant, en cas de non-respect de cet avis, l'État membre risque de faire l'objet d'une procédure de déficit excessif, dans le cadre de laquelle la Commission européenne peut infliger des amendes allant jusqu'à 0,5 pour cent du PIB.

Le pacte budgétaire (fiscal compact)

Le fiscal compact (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire) ou pacte budgétaire est un nouveau traité intergouvernemental conclu **entre 25 États membres de l'Union européenne** (tous les États membres à l'exception du Royaume-Uni, de la Tchéquie et de la Croatie), qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Le projet de loi portant assentiment à ce Traité (DOC 53 2830/001) a été adopté par la Chambre le 20 juin 2013.

Tous les États membres signataires devront inscrire, dans leur Constitution et/ou dans leur législation, la « règle d'or » (tendre vers un équilibre budgétaire structurel) d'ici janvier 2014 au plus tard. Pour la Belgique, cette règle implique, eu égard à notre taux élevé d'endettement, l'obligation d'inscrire au budget un excédent limité.

Il deviendra également plus difficile de s'opposer à des initiatives en la matière de la Commission européenne au Conseil européen de ministres (condition d'une majorité qualifiée inversée au lieu d'une majorité qualifiée ordinaire).

Le semestre européen

Le semestre européen inscrit les procédures découlant du Pacte de Stabilité et de Croissance dans le cadre d'un calendrier. Il s'applique à **tous les États membres de l'Union européenne**.

Le cycle budgétaire (pour le budget de l'année x) se déroule dans les grandes lignes comme suit:

- novembre (x-2): publication par la Commission européenne des estimations annuelles de croissance ;
- avril (x-1): les États membres soumettent leurs programmes de stabilité et de convergence et leur programme national de réforme (objectifs sociaux) à la Commission européenne;
- mai/juin (x-1): la Commission européenne fait des recommandations à chaque État membre ;
- juillet (x-1): avis stratégiques du Conseil européen de ministres à chaque État membre.

Suivi parlementaire

Afin de mieux contrôler le semestre européen et le cycle budgétaire, la Chambre des représentants a élaboré une procédure prévoyant la tenue de débats à des moments stratégiques. Pour assurer le suivi du pacte budgétaire (fiscal compact), il est créé une conférence interparlementaire spécifique (article 13 du traité y afférent).

C. Le Travail législatif

DEUXIEME VOLET DE LA SIXIÈME RÉFORME DE L'ÉTAT

Dans le cadre de la 6ème réforme de l'Etat, les propositions suivantes, concrétisant la dernière partie de cette réforme, ont été adoptées à la Chambre des représentants:

Climat

- proposition de loi (Muriel Gerken, Yvan Mayeur, Raf Terwingen, Daniel Bacquelaine, Karin Temmerman, Patrick Dewael, Catherine Fonck, Stefaan Van Hecke) relative au mécanisme de responsabilisation climat (DOC 53 2965/001);
- proposition de révision de la Constitution (Catherine Fonck, André Frédéric, Raf Terwingen, Daniel Bacquelaine, Karin Temmerman, Patrick Dewael, Muriel Gerken, Stefaan Van Hecke) de l'article 143 de la Constitution (DOC 53 2967/001);

Législation électorale – Financement des partis politiques

- proposition de révision de la Constitution (Stefaan Van Hecke, Yvan Mayeur, Raf Terwingen, Daniel Bacquelaine, Karin Temmerman, Patrick Dewael, Catherine Fonck, Muriel Gerken) de l'article 142 de la Constitution (DOC 53 2969/001);
- proposition de loi spéciale (Stefaan Van Hecke, André Frédéric, Raf Terwingen, Daniel Bacquelaine, Karin Temmerman, Patrick Dewael, Catherine Fonck, Muriel Gerken) modifiant la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle (DOC 53 2970/001);
- proposition de loi (Olivier Henry, Raf Terwingen, Daniel Bacquelaine, Karin Temmerman, Patrick Dewael, Catherine Fonck, Muriel Gerken, Stefaan Van Hecke) modifiant la loi du 4 juillet 1989 rela-

tive à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques et modifiant le Code électoral (DOC 53 2972/001);

- proposition de loi (Olivier Henry, Raf Terwingen, Daniel Bacquelaine, Karin Temmerman, Patrick Dewael, Catherine Fonck, Muriel Gerken, Stefaan Van Hecke) modifiant la loi du 19 mai 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales pour l'élection du Parlement européen et modifiant la loi du 19 mai 1994 réglementant la campagne électorale, concernant la limitation et la déclaration des dépenses électorales engagées pour les élections du Parlement flamand, du Parlement wallon, du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement de la Communauté germanophone, et fixant le critère de contrôle en matière de communications officielles des autorités publiques (DOC 53 2973/001);

Consultation populaire

- proposition (Muriel Gerken, André Frédéric, Raf Terwingen, Daniel Bacquelaine, Karin Temmerman, Patrick Dewael, Catherine Fonck, Stefaan Van Hecke) d'insertion d'un article 39bis dans la Constitution (DOC 53 2966/001);
- proposition de loi spéciale (Patrick Dewael, André Frédéric, Raf Terwingen, Daniel Bacquelaine, Karin Temmerman, Catherine Fonck, Muriel Gerken, Stefaan Van Hecke) portant modification de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle et de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, en vue de permettre l'organisation de consultations populaires régionales (DOC 53 2968/001);
- proposition de révision de la Constitution (Daniel Bacquelaine, Yvan Mayeur, Raf Terwingen, Karin Temmerman, Patrick Dewael, Catherine Fonck, Muriel Gerken, Stefaan Van Hecke) de l'article 142 de la Constitution (DOC 53 2971/001);

Loi de financement

- proposition de loi spéciale (Christiane Vienne, Gwendolyn Rutten, Raf Terwingen, Daniel Bacquelaine, Karin Temmerman, Catherine Fonck, Muriel Gerken, Stefaan Van Hecke) portant réforme du financement des communautés et des régions, élargissement de l'autonomie fiscale des régions et financement des nouvelles compétences (DOC 53 2974/001).

Dans le cadre de la 6e réforme de l'Etat, les textes suivants ont été adoptés d'abord au Sénat et puis à la Chambre des représentants :

Réforme du Sénat (I) - Constitution

- Projet de révision de l'article 43 de la Constitution (DOC 53 3161/001)
- Projet de révision de l'article 44 de la Constitution (DOC 53 3162/001)
- Projet de révision de l'article 46 de la Constitution (DOC 53 3163/001)
- Projet de révision de l'article 64 de la Constitution (DOC 53 3164/001)



- Projet de révision de l'article 67 de la Constitution (DOC 53 3165/001)
- Projet de révision de l'article 68 de la Constitution (DOC 53 3166/001)
- Projet de révision de l'article 69 de la Constitution (DOC 53 3167/001)
- Projet de révision de l'article 70 de la Constitution (DOC 53 3168/001)
- Projet de révision de l'article 71 de la Constitution (DOC 53 3169/001)
- Projet de révision de l'article 72 de la Constitution (DOC 53 3170/001)
- Projet de révision de l'article 119 de la Constitution (DOC 53 3171/001)
- Projet de révision de l'article 56 de la Constitution (DOC 53 3172/001)
- Projet de révision de l'article 57 de la Constitution (DOC 53 3173/001)
- Projet de révision de l'article 100 de la Constitution (DOC 53 3174/001)
- Projet de révision de l'article 74 de la Constitution (DOC 53 3175/001)
- Projet de révision de l'article 77 de la Constitution (DOC 53 3176/001)
- Projet de révision de l'article 78 de la Constitution (DOC 53 3177/001)
- Projet de révision de l'article 75 de la Constitution (DOC 53 3178/001)
- Projet de révision de l'article 76 de la Constitution (DOC 53 3179/001)
- Projet de révision de l'article 79 de la Constitution (DOC 53 3180/001)
- Projet de révision de l'article 80 de la Constitution (DOC 53 3181/001)
- Projet de révision de l'article 81 de la Constitution (DOC 53 3182/001)
- Projet de révision de l'article 82 de la Constitution (DOC 53 3183/001)
- Projet de révision de l'article 167 de la Constitution (DOC 53 3184/001)

Réforme du Sénat (II) – Loi spéciale

- Projet de loi modifiant le Code électoral suite à la réforme du Sénat (DOC 53 3185/001)
- Projet de loi spéciale insérant un article 217quater et un article 217quinquies dans le Code électoral (DOC 53 3186/001)
- Projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, suite à la réforme du Sénat (DOC 53 3187/001)
- Projet de loi modifiant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone suite à la réforme du Sénat (DOC 53 3188/001)
- Projet de loi modifiant la loi du 6 août 1931 établissant des incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'Etat, ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives (DOC 53 3189/001)
- Projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat et à compléter la législation électorale relative aux régions et aux communautés, suite à la réforme du Sénat (DOC 53 3190/001)
- Projet de loi modifiant diverses lois suite à la réforme du Sénat et portant diverses modifications en matière électorale (DOC 53 3191/001)
- Projet de loi modifiant diverses lois suite à la réforme du Sénat (DOC 53 3192/001)

Élections (Réforme du Sénat)

- Projet d'insertion d'un article 39ter dans le Titre III de la Constitution (DOC 53 3193/001)
- Projet de révision de l'article 65 de la Constitution (DOC 53 3194/001)
- Projet de révision de l'article 117 de la Constitution (DOC 53 3195/001)

Autonomie constitutive

- Projet de révision de l'article 118, § 2, de la Constitution (DOC 53 3196/001)
- Projet de révision de l'article 123, § 2, de la Constitution (DOC 53 3197/001)
- Projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, en exécution des articles 118 et 123 de la Constitution (DOC 53 3198/001)
- Projet de loi modifiant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone et la loi du 6 juillet 1990 réglant les modalités de l'élection du Parlement de

la Communauté germanophone, en exécution des articles 118 et 123 de la Constitution (DOC 53 3199/001)

Décrets conjoints

Projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle et la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises (DOC 53 3200/001)

Transfert de compétences (partim Loi Spéciale)

Projet de loi spéciale relative à la Sixième Réforme de l'Etat (DOC 53 3201/001)

Transfert de compétences (art. 77 Constitution)

Projet de loi relatif à la Sixième Réforme de l'Etat concernant les matières visées à l'article 77 de la Constitution (DOC 53 3202/001)

Transfert de compétences (art. 78 Constitution)

Projet de loi relatif à la Sixième Réforme de l'Etat concernant les matières visées à l'article 78 de la Constitution (DOC 53 3203/001)

Transfert de compétences (divers)

- Projet de révision de l'article 5, alinéa 2, de la Constitution (DOC 53 3204/001)
- Révision de la Constitution Projet de révision de l'article 11 bis de la Constitution (DOC 53 3205/001)
- Révision de la Constitution Projet de révision de l'article 41 de la Constitution (DOC 53 3206/001)
- Révision de la Constitution Projet de révision de l'article 162 de la Constitution (DOC 53 3207/001)
- Révision de la Constitution Projet de révision de l'article 170, § 3, de la Constitution (DOC 53 3208/001)
- Révision de la Constitution Projet de révision de l'article 23 de la Constitution en vue de garantir le droit aux allocations familiales (DOC 53 3209/001)
- Révision de la Constitution Projet d'insertion d'un article 135bis dans la Constitution (DOC 53 3210/001)
- Révision de la Constitution Projet de révision de l'article 144 de la Constitution (DOC 53 3211/001)
- Révision de la Constitution Projet de révision de l'article 151, § 1er, de la Constitution (DOC 53 3212/001)
- Révision de la Constitution Projet de révision de l'article 180 de la Constitution (DOC 53 3213/1)

Commission de déontologie

Projet de loi portant création d'une Commission fédérale de déontologie (DOC 53 3214/1)

PROJETS DE LOI ET PROPOSITIONS EN CHIFFRES

| | Déposés | | | | |
|-----------|-------------------------------|------------------|---|--|----------|
| | Projets de loi ⁽²⁾ | Propositions (1) | Propositions de révision de la Constitution | Propositions de déclaration de révision de la Constitution | Rapports |
| 2012-2013 | 220 | 301 | 8 | 1 | 444 |

(1) Projets de loi déposés à la Chambre, transmis par le Sénat et amendés par le Sénat.

(2) Propositions de loi, de résolution, de modification du règlement, propositions visant à instituer des commissions d'enquête.

Évolution depuis la législature 1991-1995

| | Projets de loi | | | Propositions | | |
|----------------|----------------|---------|--------------------------------|--------------|----------|----------------------------------|
| | Déposés | Adoptés | Rejetés Caduques Retirés | Déposées | Adoptées | Rejetées Caduques Retirées |
| Lég. 1991-1995 | 384 | 338 | 1 | 1157 | 157 | 163 |
| Lég. 1995-1999 | 726 | 692 | 9 | 1297 | 195 | 169 |
| Lég. 1999-2003 | 742 | 671 | 13 | 1483 | 218 | 273 |
| Lég. 2003-2007 | 830 | 789 | 4 | 2048 | 169 | 322 |
| Lég. 2007-2010 | 366 | 337 | -- | 1929 | 107 | 154 |
| S.E. 2010 | 1 | -- | -- | 3 | -- | -- |
| 2010-2011 | 97 | 77 | 1 | 1532 | 69 | 49 |
| 2011-2012 | 137 | 148 | -- | 411 | 53 | 47 |
| 2012-2013 | 220 | 181 | 1 | 301 | 46 | 74 |

Évocation par le Sénat

| Nombre de projets et propositions de loi évoqués par le Sénat (art. 78 de la Constitution) | | | |
|--|-----|-----------|----|
| Lég. 1995-1999 | 129 | S.E. 2010 | -- |
| Lég. 1999-2003 | 185 | 2010-2011 | 21 |
| Lég. 2003-2007 | 166 | 2011-2012 | 32 |
| Lég. 2007-2010 | 91 | 2012-2013 | 68 |

Dans les matières autres que celles visées aux articles 74 et 77, le projet de loi adopté par la Chambre des représentants est transmis au Sénat. À la demande de quinze de ses membres au moins, le Sénat examine le projet de loi. Cette demande est formulée dans les quinze jours de la réception du projet.

Le Sénat peut, dans un délai ne pouvant dépasser les soixante jours:

- décider qu'il n'y a pas lieu d'amender le projet de loi;
- adopter le projet après l'avoir amendé.

Si le Sénat n'a pas statué dans le délai imparti ou s'il a fait connaître à la Chambre des représentants sa décision de ne pas amender le projet de loi, celui-ci est transmis au Roi par la Chambre des représentants. Si le projet a été amendé, le Sénat le transmet à la Chambre des représentants, qui se prononce définitivement, soit en adoptant, soit en rejetant en tout ou en partie les amendements adoptés par le Sénat.

NOUVEAU: LE SITE WEB DU COMITÉ CHARGÉ DU SUIVI LÉGISLATIF

le 29 avril 2013, Mme Sabine de Bethune et M. Patrick Dewael, présidents du Comité parlementaire chargé du suivi législatif, ont lancé le site web du Comité (www.comitesuivilegislatif.be) en présence de M. André Flahaut, président de la Chambre des représentants.

Ce site comprend des informations sur les missions du Comité, sa méthode de travail, ses rapports, etc.

Il facilite principalement l'introduction de requêtes auprès du Comité: tout un chacun peut désormais compléter en ligne le formulaire prévu à cet effet en français, en néerlandais ou en allemand, le site étant intégralement disponible dans les trois langues officielles.

Tout citoyen ou toute association, toute entreprise ou tout service public peut introduire une requête pour faire état des difficultés générées par la mise en œuvre de lois (exclusivement fédérales) en vigueur depuis au moins trois ans et ayant trait à la complexité des textes, à leurs lacunes ou à leur manque de cohérence, aux erreurs qu'ils comportent, etc. Les lois devenues désuètes ou inadaptées aux situations qu'elles régissent peuvent également être signalées par le biais d'une requête

D. Le contrôle parlementaire

RAPPORTS DÉPOSÉS EN EXÉCUTION D'UNE LOI

Nombre de lois obligent des institutions publiques à déposer un rapport à la Chambre (rapport annuel, rapport de fonctionnement ou d'évaluation, rapport d'audit...).

Vous trouverez, ci-après, un aperçu du nombre de rapports déposés de 1999 jusqu'à présent.

| | | | |
|----------------|-----|-----------|-----|
| Lég. 1999-2003 | 226 | 2010-2011 | 193 |
| Lég. 2003-2007 | 708 | 2011-2012 | 201 |
| Lég. 2007-2010 | 592 | 2012-2013 | 171 |
| S.E. 2010 | 65 | | |

LE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE EN CHIFFRES

Questions orales et écrites: évolution depuis la législature 1991-1995

| | Questions orales en séance plénière | Questions orales en commission | Questions écrites |
|----------------|-------------------------------------|--------------------------------|-------------------|
| Lég. 1991-1995 | 975 | -- | 8920 |
| Lég. 1995-1999 | 1670 | 1857 | 10110 |
| Lég. 1999-2003 | 1731 | 7961 | 8163 |
| Lég. 2003-2007 | 1827 | 12149 | 11820 |

| | Questions orales en séance plénière | Questions orales en commission | Questions écrites |
|----------------|--|-----------------------------------|-------------------|
| Lég. 2007-2010 | 1733 | 12914 | 19003 |
| S.E. 2010 | -- | 34 | 809 |
| 2010-2011 | 488 | 4146 | 4213 |
| 2011-2012 | 679 | 3954 | 6386 |
| 2012-2013 | 770 | 3729 | 5288 |

Interpellations: évolution depuis la législature 1991-1995

| | Interpellations | |
|----------------|--------------------|-----------------------------------|
| | En séance plénière | En réunion de commission publique |
| Lég. 1991-1995 | 213 | 1004 |
| Lég. 1995-1999 | 202 | 1716 |
| Lég. 1999-2003 | 109 | 1036 |
| Lég. 2003-2007 | 32 | 816 |
| Lég. 2007-2010 | 13 | 307 |
| S.E. 2010 | -- | -- |
| 2010-2011 | -- | -- |
| 2011-2012 | 9 | 39 |
| 2012-2013 | 4 | 28 |

⁽¹⁾ Un gouvernement d'affaires courantes ne peut pas être interpellé.

Nous constatons une réelle diminution des interpellations, tant dans la séance plénière que dans les réunions de commission.

E. 21 juillet 2013 – Prestation de serment de S.M. le Roi Philippe



Dimanche 21 juillet 2013, la Chambre des représentants et le Sénat se sont réunis, conformément aux articles 90 et 91 de la Constitution, pour recevoir le serment constitutionnel de Sa Majesté Philippe, Roi des Belges.

La séance s'est ouverte à 11.30 heures.

Avant l'arrivée du Roi, l'acte d'abdication a été lu dans les trois langues nationales.

A 12.05 heures, le nouveau Roi fit son entrée dans l'hémicycle de la Chambre des représentants.

Discours de M. Flahaut, président de la Chambre

Sire, c'est au nom de tous les représentants de la Nation en Chambres réunies - et en vertu de l'article 91 de notre Constitution – que j'ai l'insigne honneur de Vous accueillir ici, au coeur de notre démocratie, pour ce fait marquant dans l'histoire d'un peuple et unique dans la vie d'un roi: la prestation du serment constitutionnel.

Avec Vous, nous nous souvenons que c'est dans l'émotion du deuil que Votre père, Sa Majesté le Roi Albert II, a renouvelé solennellement l'union des Belges et de la Dynastie.

Vingt années plus tard, nous sommes particulièrement heureux en ce 21 juillet 2013 de recevoir le successeur d'un roi au dévouement sans faille, à l'extraordinaire capacité de trouver des compromis au nom de l'intérêt général et dont le règne s'est défini par la qualité et la permanence de son écoute envers tous, par sa sincérité et son aptitude naturelle à se positionner dans la proximité, un roi qui a choisi dans la sérénité et la liberté de Vous céder le trône de Belgique.

Nous savons que l'Histoire des pays et des hommes qui la construisent n'est jamais figée. Nous savons que vous aurez à coeur de participer pleinement à celle-ci, que vous portez en grande estime l'héritage de vos prédécesseurs, que votre honneur est dans le respect de notre démocratie, de ses institutions et des règles qui la régissent. Nous savons que notre confiance en votre attachement aux valeurs de justice et de solidarité est pertinente. Nous savons qu'elles sont celles de Votre famille et que Vous ambitionnez de les maintenir hautes et fortes tout au long de votre règne.

Sire, depuis sa création, notre pays a toujours été une démocratie, interrompue certes par deux conflits mondiaux, mais le principe n'a jamais été ébranlé. Cette capacité d'évolution et de progrès a traversé les années sans heurts majeurs. Qu'il se soit agi de problèmes économiques, de questions sociétales ou de réformes institutionnelles, le Roi, les responsables politiques et les citoyens, en concertation, ont toujours su trouver la voie du consensus et de l'équilibre.

Malgré ou grâce à nos diversités culturelles, philosophiques et politiques, nous avons toujours trouvé le chemin du bon sens, nous avons toujours fait preuve d'une capacité de pragmatisme et de réalisme solide. Nous y avons, parfois, il est vrai, glissé quelques touches de surréalisme mais n'est-ce pas par ses particularités et ses audaces qu'à l'instar d'une personnalité, un pays s'affirme et grandit?

La tâche d'un roi ne se définit pas uniquement par la sauvegarde d'un héritage, aussi illustre et respecté soit-il, cette tâche s'inscrit dans la modernité du temps présent, dans les promesses de l'avenir. Aujourd'hui, la Belgique est devenue, avec succès, un état fédéral et l'Europe dont elle fut pionnière, poursuit son développement. De réformes institutionnelles en bouleversements sociétaux, entre émotion et passion, entre mémoire et créativité, entre certitudes et interrogations, notre pays continue de se construire avec opiniâtreté et fierté, avec enthousiasme et optimisme ici, en Europe et dans le monde.

Sire, nous vous remercions déjà de votre contribution à la qualité et à la certitude de cet avenir. À ces remerciements anticipés, Vous me permettrez Sire, d'associer la Reine Mathilde et toute la famille royale. Leur sensibilité, la qualité de leur investissement personnel, leur attachement profond à notre pays et leur écoute de chaque citoyen sont les atouts coeur de Votre destin de roi et de la noble tâche qui Vous échoit en ce 21 juillet 2013.

Au nom de tous les représentants de la Nation, je m'en réjouis, je Vous félicite et je Vous souhaite Sire, un long et très heureux règne.
Ich freue mich, im Namen aller Vertreter der Nation Ihnen zu gratulieren und wünsche Ihnen, Majestät, eine lange und glückliche Regentschaft.

J'invite Sa Majesté le Roi à prêter le serment constitutionnel.
Ik nodig Zijne Majesteit de Koning uit de grondwettelijke eed af te leggen.
Ich möchte Seine Majestät den König bitten, den verfassungsmäßigen Eid zu leisten.

S.M. le Roi, debout et levant la main, a prononcé le serment constitutionnel:

Ik zweer dat ik de Grondwet en de wetten van het Belgische volk zal naleven, 's lands onafhankelijkheid handhaven en het grondgebied ongeschonden bewaren.

Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire.

Ich schwöre, die Verfassung und die Gesetze des Belgischen Volkes zu beachten, die Unabhängigkeit des Landes zu erhalten und die Unversehrtheit des Staatsgebietes zu wahren.

Discours de S.M. le Roi Philippe

Majestés, Monsieur le Président de la Chambre des représentants, Madame la Présidente du Sénat, Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs, Je viens de prêter devant vous le serment constitutionnel. Je suis conscient de la responsabilité qui désormais m'incombe. Ce serment est une promesse solennelle qui renouvelle la relation de confiance qui existe depuis bientôt deux cents ans entre le Roi et le peuple belge. Je succède aujourd'hui à six autres Rois, dont mon père le Roi Albert. Sire, pendant vingt ans, vous avez entretenu cette confiance en vous montrant, d'une part, proche de tous, chaleureux et profondément humain et, d'autre part, attentif et engagé dans l'exercice de votre responsabilité de Chef de l'État. La Reine Paola vous a secondé dans votre tâche tout en se consacrant plus spécialement à des domaines essentiels tels que l'enseignement et la culture.

Avec sérénité, dignité et dévouement, vous avez accompagné le peuple belge en des temps parfois difficiles comme à des moments heureux et à une époque marquée par des changements profonds dans le monde. Nous vous en sommes reconnaissants. Je me rends compte de la chance que j'ai de pouvoir compter sur le soutien permanent de mon épouse la Reine Mathilde. Chère Mathilde, depuis de nombreuses années, tu t'es investie de tout ton cœur dans de nombreuses activités. Tu as un sens inné pour le contact humain. Avec nos chers enfants nous entamons, confiants, ce nouveau chapitre de notre vie et de notre pays.

Mesdames et Messieurs, j'entame mon règne avec la volonté de me mettre au service de tous les Belges. Je travaillerai pour cela en parfaite entente avec le gouvernement et dans le respect de la Constitution. Au cours des années écoulées, j'ai pu tisser des liens de plus en plus forts avec de très nombreux concitoyens. Je compte intensifier ce dialogue.

La richesse de notre pays et de notre système institutionnel réside notamment dans le fait que nous faisons de notre diversité une force. Nous trouvons chaque fois l'équilibre entre unité et diversité. La force de la Belgique est justement de donner un sens à notre diversité.

La nouvelle réforme de l'État réalise un transfert de compétences important aux entités fédérées. Cela rapprochera les citoyens de la prise de décisions. Cela permettra de mieux rencontrer les défis de l'avenir: La force de la Belgique réside également dans ses entités fédérées. J'entends entretenir des contacts constructifs avec leurs responsables. Je suis convaincu que la coopération entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions s'opérera au plus grand bénéfice de nos citoyens et de nos entreprises.

Nous savons qu'ensemble, nous pouvons mettre en valeur les talents de chacun. En cela réside notre génie commun tel qu'il s'est développé tout au long de notre histoire. C'est un état d'esprit qui a façonné notre caractère et nos valeurs. Faire face ensemble aux problèmes les plus complexes, concilier les diverses aspirations, les intégrer sans qu'elles perdent leur originalité et leur force, voilà ce qui a aussi forgé notre inventivité et notre sens de la mesure.

Mesdames et Messieurs, ces valeurs qui nous animent ont guidé des générations d'hommes et de femmes avant nous. Par leur engagement dans la société et dans la politique, ils ont assuré à notre pays un niveau élevé de prospérité et de solidarité. Ils ont offert à la fois un cadre solide pour entreprendre et une sécurité sociale efficace. Nous sommes confrontés à une crise qui frappe durement de nombreux concitoyens. Je veux aujourd'hui encourager chaque homme et chaque femme à faire face. Il y a en chacun de nous un potentiel insoupçonné qui n'attend qu'à se révéler. J'en suis profondément convaincu. De plus, nous avons collectivement les moyens pour surmonter nos difficultés et pour assurer à chacun l'opportunité de progresser. Plus que jamais, le projet européen doit nous donner espoir et confiance. L'Europe que nous souhaitons doit apporter croissance et solidarité. Nous sommes fiers que notre capitale soit aussi la capitale de l'Europe et qu'à chaque moment de son histoire, des dirigeants belges ont été au cœur de ce grand projet. Au cours de mes missions à l'étranger, j'ai pu constater combien les atouts de la Belgique et les talents et les forces dont elle dispose étaient appréciés de par le monde.

Dames en Heren, het is in deze geest dat ik zal werken tijdens mijn koningschap. Ik zal, in België en in het

buitenland, al deze kwaliteiten ondersteunen.

Meine Damen und Herren, es ist in diesem Geist, dass ich während meiner Regierungszeit handeln werde. Ich werde alle diese unsere guten Eigenschaften mit allen Kräften in Belgien und im Ausland fördern und unterstützen.

Mesdames et Messieurs, c'est dans cet esprit que j'agirai durant mon règne. Je soutiendrai, en Belgique et à l'étranger, toutes ces qualités qui sont les nôtres.

Laten wij samen ons land nieuw enthousiasme geven.

Es lebe Belgien! Leve België! Vive la Belgique!

Discours de Madame de Bethune, présidente du Sénat

Vous exercez désormais la fonction constitutionnelle de Roi conformément à l'article 85 de la Constitution et devenez ainsi le septième souverain de Belgique, le Roi Philippe.

Par le serment que vous avez prononcé devant les Chambres réunies, vous scellez une fois de plus l'alliance conclue entre notre dynastie et le peuple. Vous prenez l'engagement de servir votre pays et de faire oeuvre de solidarité. Relevons le défi et unissons nos forces, à tous les niveaux, pour construire une société tolérante et démocratique. Au nom des Chambres fédérales et de toute la population, je vous souhaite de tout coeur beaucoup de succès dans l'accomplissement de la mission que vous avez acceptée.

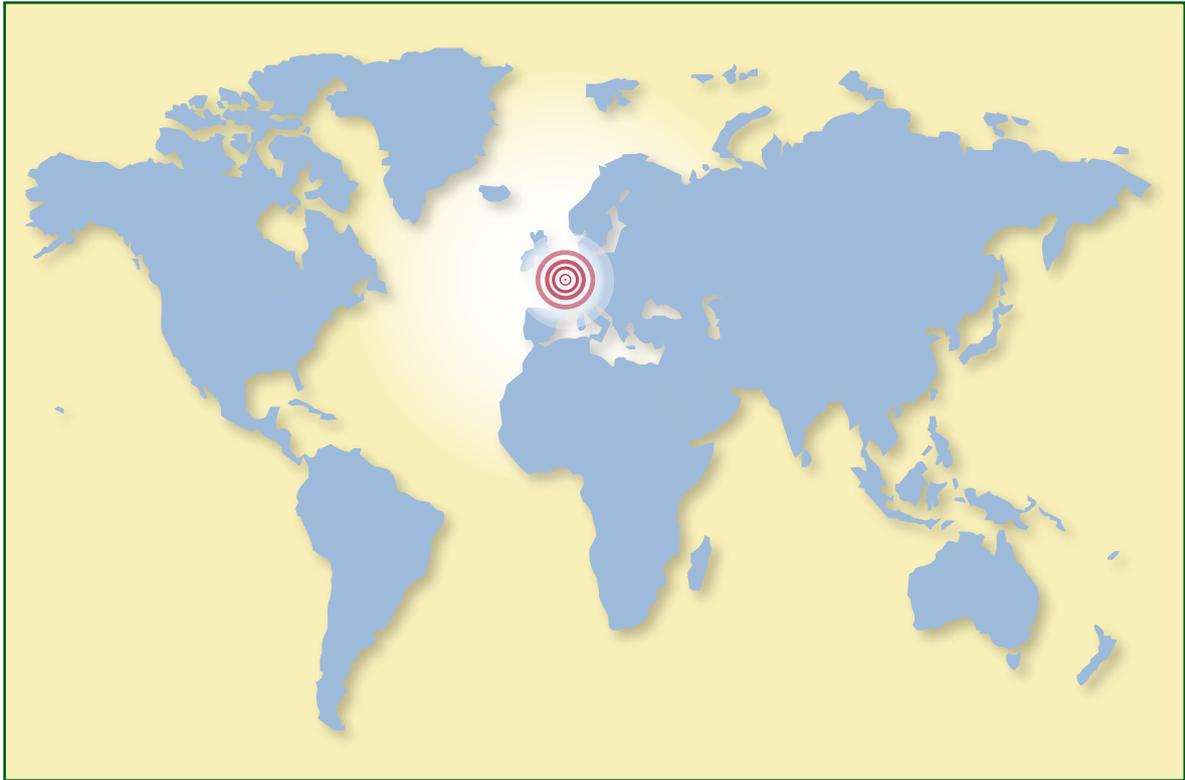
Sire, Vous êtes le nouveau visage de notre pays. Avec vous et votre épouse, la Reine Mathilde, c'est une nouvelle génération qui arrive, avec de jeunes enfants, grâce à qui vous êtes solidement ancré dans la vraie vie. Vous connaissez les joies, mais aussi les soucis, petits et grands, auxquels toutes les familles de ce pays sont confrontées au quotidien. Nous attendons avec confiance de découvrir la manière dont vous conduirez votre règne. Nous savons que vous exercerez vos fonctions avec un grand dévouement et dans un esprit de modernité. Nous souhaitons que vous et votre épouse puissiez être des bâtisseurs de ponts dans notre société.

Sire, Nous sommes à l'aube d'une nouvelle étape. Puissions-nous puiser dans cette cérémonie toute la force et la fierté nécessaires pour continuer à bâtir ensemble l'avenir de notre pays, riche de toute sa diversité.

Mit dem heutigen Tage fängt ein neues Zeitalter an. Mögen die Gefühle der Kraft und des Stolzes, die wir bei dieser Feier empfinden, uns dazu einladen, gemeinsam die Zukunft unseres Landes weiter zu gestalten.

J'invite à présent tous les membres de l'assistance à se lever pour la Brabançonne et l'hymne européen.

La séance était levée à 12.30 heures.



III. La Chambre des représentants et la scène internationale



A. La Chambre et l'Union européenne

INTRODUCTION

Depuis la création des Communautés européennes (Traité de Rome, 1957), le processus de décision européen est contrôlé par les moyens parlementaires traditionnels (examen de projets de loi transposant des directives européennes, questions et interpellations,...).

Un Comité d'avis chargé des Questions européennes a été créé en 1985 dans le but d'exercer un contrôle plus systématique et spécifique sur la politique européenne. Des comités spécialisés dans ces matières ont vu le jour dans la quasi-totalité des États membres des anciennes Communautés européennes. La Belgique s'est distinguée des autres États par son souci d'inclure également des membres belges du Parlement européen dans le Comité d'avis en vue de favoriser l'information mutuelle entre l'Europe et le Parlement national. Dès le début, le Comité d'avis s'est spécialisé dans les grandes politiques européennes (problème de la transposition des directives européennes, lutte contre la fraude, fonds structurels européens, etc.).

Durant cette période, les parlements ont également pris de plus en plus conscience du «déficit démocratique» inhérent au processus de décision européen. De nombreux aspects échappaient à tout contrôle démocratique en raison du caractère autant hybride que complexe de ces procédures.

Cette prise de conscience a entraîné la mise en place d'une collaboration plus étroite sur le plan parlementaire. Le tout a été institutionnalisé à l'occasion de plusieurs conférences, notamment la COSAC (Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union, 1990) et la Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne (institutionnalisée dans les années 80).

Cette collaboration vise essentiellement à s'échanger des informations et de «bonnes pratiques» en vue de renforcer le contrôle sur le processus de décision européen (par le biais des gouvernements nationaux, sans que ces conférences ne deviennent des forums collectifs).

Si le traité européen initial excluait les parlements nationaux du processus législatif européen formel (par crainte d'un retour des tendances intergouvernementales), les modifications apportées ultérieurement au traité ont entraîné une reconnaissance de plus en plus nette du rôle des parlements nationaux et ont visé à reconnaître ces derniers comme des intermédiaires indispensables entre les institutions européennes et les citoyens.

Le Traité de Lisbonne (2009) reconnaît formellement le rôle des parlements nationaux, en particulier dans l'article 12 du TUE et dans deux protocoles annexés au traité.

L'instauration du contrôle de subsidiarité constitue la principale nouveauté en la matière. Cette prérogative parlementaire permet aux parlements nationaux de rejeter des propositions législatives de l'UE en cas de non-respect du principe de subsidiarité. Les europromoteurs jouent un rôle important à cet égard.

La crise financière qui sévit actuellement en Europe a incité les décideurs à prendre une série de mesures budgétaires à l'échelle de l'Union européenne. Ces dernières nécessitent à leur tour la création de formes spécifiques de contrôle parlementaire. Ainsi, une conférence parlementaire spéciale a été créée dans le cadre du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'union économique et monétaire (2012). Composée de représentants de l'ensemble des parlements nationaux des États membres de l'Union européenne, cette conférence constituera un élément-clé pour garantir la légitimité démocratique dans le contexte d'une intégration accrue du cadre politique financier, budgétaire et économique.

Ces évolutions ont contribué à faire des parlements nationaux des maillons essentiels du processus décisionnel européen.

Dans les pages qui suivent, le lecteur trouvera un aperçu des activités développées par la Chambre dans le contexte que nous venons d'évoquer.

I. Conférence des présidents des Assemblées parlementaires européennes

Depuis 1975, les présidents des assemblées parlementaires européennes se réunissent chaque année à l'occasion d'une conférence interparlementaire.

Les présidents des assemblées parlementaires des États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que les présidents des assemblées du Conseil de l'Europe, de l'Union de l'Europe occidentale et du Parlement européen y participent une fois tous les deux ans (grande conférence).

En outre, on organise également chaque année (depuis 1999) une Conférence qui est spécialement consacrée à des problèmes communautaires et qui réunit alors uniquement les présidents des parlements nationaux des États membres de l'Union européenne. Cette réunion a pour objectif d'examiner le rôle que les parlements peuvent jouer dans la construction de l'Union européenne. Cette Conférence est organisée au cours du premier semestre de l'année par le parlement du pays qui a exercé la présidence du Conseil de l'UE lors du second semestre de l'année précédente.

Conférence des présidents des Parlements du Conseil de l'Europe Strasbourg, 20-21 septembre 2012

Cette conférence réunit les présidents des parlements des 47 États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le président du Parlement européen.

La Conférence a porté sur trois grandes questions d'actualité. Premièrement, l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme. Quel est le rôle des parlements nationaux? Deuxièmement, la démocratie représentative est-elle en crise? Quels sont les défis pour les parlements nationaux? Troisièmement, sur les révolutions arabes. Quels sont les défis et perspectives?

Conférence des Présidents des Parlements des États fondateurs de l'UE Luxembourg, 11 janvier 2013

A l'initiative du Président luxembourgeois Mosar, les présidents des États membres fondateurs de l'UE et le Président du Parlement européen se sont réunis de manière informelle le 11 janvier 2013 à Luxembourg pour un échange de vues sur la coopération interparlementaire et le contrôle démocratique dans l'Union économique et monétaire. Les présidents ont estimé que, pour ce qui est du suivi parlementaire de l'Union

économique et monétaire, il convenait de créer une Conférence rassemblant des représentants des parlements nationaux et du Parlement européen. Cette Conférence se réunirait deux fois par an.

Conférence des Présidents des Parlements de l'UE Nicosie, 21-23 avril 2013

M. André Flahaut a participé à la conférence au nom de la Chambre des représentants de Belgique qu'il préside. Le Sénat de Belgique était représenté par M. Danny Pieters, alors premier vice-président.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

- Le rôle des parlements nationaux de l'Union européenne et du Parlement européen dans le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme dans les pays tiers, en particulier dans la région méditerranéenne;
- Rapprocher l'Union européenne de ses citoyens et le rôle des médias;
- La mise en oeuvre de l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire;
- La cohésion sociale en période d'austérité – ce que peuvent faire les parlements nationaux.

M. André Flahaut, président de la Chambre, a introduit le débat 'Rapprocher l'Union européenne de ses citoyens', dont il a également été le rapporteur.

Le président de la Chambre a déclaré qu'en cette Année européenne des citoyens, nombreux sont ceux qui peinent à définir la 'citoyenneté européenne'. Le travail des parlementaires est souvent ignoré par les citoyens et il en résulte un sentiment erroné d'immobilisme. La crise économique et budgétaire que traverse l'Union accroît davantage encore le fossé entre les citoyens européens et les institutions européennes. Le président de la Chambre s'est demandé quels moyens les assemblées parlementaires pourraient mettre en oeuvre pour dialoguer avec le public et quel rôle les médias pourraient jouer pour résorber la crise de confiance des Européens à l'égard de l'Union. Si les parlements nationaux aidaient les institutions européennes en se constituant 'facilitateurs de débats sur les questions européennes' à travers les médias sociaux, la démocratie serait gagnante. Les assemblées parlementaires, en effet, constituent le cœur de notre système démocratique.

Lors de la Conférence, les présidents ont par ailleurs convenu de mettre en place, en vue de la mise en oeuvre de l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, un nouveau mécanisme, à l'image de la Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune. Chaque parlement déterminerait lui-même la composition et la taille de sa délégation. Doc. K. 53 2825/001

Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée : sommet des présidents des parlements Marseille, 7 avril 2013

Le 7 avril 2013, le Président de la Chambre des représentants André Flahaut s'est rendu à Marseille pour assister au Premier sommet des Présidents des 43 Parlements participant à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la méditerranée (UpM). Ce sommet est la première réunion politique de haut niveau depuis le sommet de l'UpM de 2008 à Paris; il clôture le deuxième Forum Anna Lindh pour le dialogue des cultures autour du thème 'relancer le dialogue à travers la Méditerranée'. La déclaration adoptée lors de ce sommet met l'accent sur trois orientations:

- la contribution des parlements pour répondre aux attentes de la société civile ;
- la confirmation de l'UpM comme cadre pour la résolution de questions majeures dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de la jeunesse, de l'éducation et de l'emploi ;
- la concrétisation des projets de l'UpM en 2013 grâce à un soutien politique et financier adéquat.

2. Les Conférences des organes spécialisés en affaires communautaires (COSAC)

Cette Conférence est organisée deux fois par an par le parlement du pays qui assure la présidence de l'Union européenne. Elle réunit les délégations des commissions parlementaires spécialisées en affaires européennes des parlements des pays membres de l'Union, des États candidats, ainsi qu'une délégation du Parlement européen.

Le but de cette Conférence est d'améliorer l'information et l'échange entre les parlements de l'Union européenne et des États candidats afin de renforcer le contrôle parlementaire dans le processus de décision européen.

Nicosie, 14-16 octobre 2012

La délégation du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes était représentée par M. Denis Ducarme (Ch).

Les thèmes suivants figuraient à l'ordre du jour:

- Etat des lieux de la présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne;
- Des paroles à l'action : Faire de « plus d'Europe » une réalité;
- Energie – Sécurité d'approvisionnement;
- Stratégie Europe 2020 – Reprise économique après la crise financière;
- Gestion du marché interne.

Doc. Ch 53 2519/001

Dublin, 23-25 juin 2013

La délégation du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes était composée des députés Herman De Croo, Christiane Vienne et Peter Luyckx et des sénateurs Etienne Schoupe, Olga Zrihen et Patrick De Groote.

Les thèmes suivants figuraient à l'ordre du jour:

- Bilan de la présidence irlandaise et perspectives;
- L'avenir de l'intégration européenne;
- Un avenir européen pour les jeunes citoyens;
- Politique d'élargissement et de voisinage.

Doc. Ch 53 2962/001

3. Conférence interparlementaire pour la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)

Dublin, 24 et 25 mars 2013

Le président de la Chambre, M. André Flahaut, a participé à la Conférence interparlementaire pour la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) à Dublin à la tête d'une délégation de députés et de sénateurs.

La première session était consacrée à la recherche de solutions pour la paix, la sécurité et le développement en Afrique. Mme Catherine Ashton, Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a souligné l'importance de mettre en place une approche globale basée sur la faculté de l'UE de mobiliser un ensemble de moyens politiques, économiques, humanitaires et de développement dans

le cadre de la prévention de conflits et du maintien de la paix. Elle s'est également engagée à présenter un rapport sur l'examen de l'organisation et du fonctionnement du SEAE. Elle a évoqué la situation complexe de crise au Mali et au Sahel, ainsi que dans la Corne de l'Afrique. M. Flahaut a souligné que, même si tous les regards sont aujourd'hui tournés vers les pays du printemps arabe, il ne faut pas oublier la situation en Afrique centrale.

Cette problématique a aussi été évoquée lors d'un des ateliers de discussion. L'autre atelier de discussion, consacré au processus de paix au Moyen-Orient, était animé par M. Andreas Reinicke, représentant spécial de l'UE pour le processus de paix au Moyen-Orient. M. André Flahaut a insisté sur l'importance d'exprimer un point de vue européen commun et cohérent, seul moyen de jouer un rôle important sur le plan politique. Selon lui, les parlements nationaux et le Parlement européen doivent adopter une attitude plus courageuse. Les Etats occidentaux ne peuvent intervenir sans se préoccuper de ce que souhaitent les populations locales. La deuxième session était consacrée à la prévention des conflits et au rôle pacificateur de l'Union européenne, qui bénéficie d'une expérience unique dans ce domaine après des siècles de division, y compris deux guerres mondiales.

La troisième session fut consacrée au Conseil européen de défense en décembre 2013. Un certain nombre de thèmes ont été retenus pour la préparation du Conseil : le concept de mutualisation et de partage, un engagement politique clair pour le déploiement de battlegroups européens, le développement d'un ensemble fonctionnel de capacités militaires, susceptibles d'être déployées en support de la PSDC, l'amélioration des processus décisionnels de sorte que l'UE puisse intervenir en cas d'urgence, l'accroissement de l'efficacité, de la visibilité et de l'impact de la PSDC, le renforcement de la capacité de défense et de l'industrie européenne de la défense. M. Flahaut a fait remarquer que ces éléments sont évoqués depuis 2003 sans réel progrès. Selon lui, il ne faut pas dépenser plus, mais mieux et identifier des niches. Il a aussi exhorté les autorités européennes à faire fonctionner correctement l'Agence européenne de la défense et à associer les parlements au débat.

La conférence a par ailleurs désigné un comité ad hoc d'examen (CAHE) pour procéder à l'examen de son fonctionnement. Le CAHE est composé d'un représentant de chacune des délégations. Un groupe de travail, composé des délégations du Trio des parlements nationaux, du Parlement européen, de Chypre et de l'Italie, procédera à un examen préliminaire.

En marge de la conférence, le président Flahaut a rencontré M. Séan Barrett, président du Daíl Éireann, assemblée basse irlandaise, au cours d'un lunch offert en son honneur.

Vilnius, 4 - 6 septembre 2013

M. André Flahaut, président de la Chambre, a assisté à cette conférence interparlementaire en qualité de chef d'une délégation de députés et de sénateurs.

À cette occasion, M. Flahaut a rencontré son homologue lituanien, M. Vydas Gedvilas, président du Seimas de la République de Lituanie. C'était la première fois qu'un président de la Chambre des représentants de Belgique était reçu au Seimas. Les deux présidents se sont entretenus des relations, par ailleurs excellentes, entre la Lituanie et la Belgique et du renforcement de la diplomatie parlementaire, plus particulièrement au niveau des présidents des assemblées. L'implication des parlements dans les matières liées à la sécurité et à la défense se fait croissante. Le débat sur la situation en Syrie, auquel il a maintes fois été fait référence lors de cette conférence, en constitue la preuve concrète. Les deux présidents ont également évoqué l'accord d'association que l'Union européenne envisage de conclure avec l'Ukraine.

L'ordre du jour de la réunion du 5 septembre 2013 comprenait l'examen du règlement d'ordre intérieur de la conférence interparlementaire, futur cadre institutionnel au sein duquel les parlements nationaux des États membres de l'UE et le Parlement européen seront associés à la politique menée, ainsi que les discours des présidents des commissions des Affaires étrangères et de la Sécurité nationale et de la Défense du Seimas et des ministres lituaniens des Affaires étrangères et de la Défense.

Dans le cadre de l'échange de vues qui a suivi l'exposé de Mme Catherine Ashton, Haute représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, sur les priorités et les stratégies de l'UE dans les domaines de la PESC et de la PSDC, le président de la Chambre a souligné l'importance qu'attache la

Belgique à la poursuite du développement d'une défense européenne. À cet égard, il s'est référé aux initiatives déjà prises (comme le partenariat avec la France pour les formations de pilote et la coopération avec les Pays-Bas au niveau de la marine) ainsi qu'à la résolution relative à l'avenir de l'armée belge dans un cadre européen (DOC 53 2203/009) adoptée par la Chambre.

Au cours de la séance du 6 septembre, M. Rasmussen, secrétaire général de l'OTAN, a prononcé un discours sur l'avenir de la coopération entre l'UE et l'OTAN. La conférence s'est clôturée par un débat sur la préparation du Conseil européen de décembre 2013, qui traitera de la sécurité et de la défense, et sur le partenariat oriental et son importance stratégique pour l'Union européenne.

4. Comité d'Avis pour les questions européennes

Briefings et debriefings à l'occasion des Conseils européens des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne

Depuis le début des années 90, il est de tradition que le gouvernement commente l'ordre du jour, les points sensibles ainsi que les résultats de chaque Conseil européen. Les Conseils européens au sujet desquels des briefings et debriefings ont été organisés sont mentionnés ci-après:

- Conseil européen des 18-19 octobre 2012, consacré en particulier à une Union économique et monétaire - réunion du Comité d'avis le 18 octobre 2012 - Doc. Ch 53 2468/001
- Conseil européen extraordinaire des 22-23 novembre 2012, en particulier sur le projet de plan financier pluriannuel de l'Union européenne pour la période 2014-2020 - réunion du Comité d'avis le 29 novembre 2012 - Doc. Ch 53 2761/001
- Conseil européen des 13-14 décembre 2012, en particulier sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire - réunion du Comité d'avis le 20 décembre 2012 - Doc. Ch 53 2627/001
- Conseil européen des 7- 8 février 2013, consacré en particulier au Cadre financier pluriannuel de l'UE pour la période 2014-2020 - réunion du Comité d'avis le 27 février 2013 - Doc. Ch 53 2700/001
- Conseil européen des 14-15 mars 2013. Conseil intermédiaire en préparation des réunions du Conseil de mai (énergie) et fin juin 2013 (Union économique et monétaire, politique budgétaire et autres matières économiques) - réunion du Comité d'avis le 10 avril 2013 - Doc. Ch 53 2782/001
- Conseil européen du 22 mai 2013, concernant en particulier la politique énergétique et la politique fiscale en général, et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale en particulier - réunion du Comité d'avis le 21 mai 2013 - Doc. Ch 53 2886/001
- Conseil européen des 27-28 juin 2013, consacré en particulier au chômage des jeunes - réunion du Comité d'avis le 27 juin 2013 - Doc. Ch 53 2919/001

Réunions thématiques

- Le rapport du groupe de réflexion sur le futur de l'Europe (rapport Westerwelle) - échange de vues le 27/11/2012 - Doc. Ch 53 2538001
- Le programme de travail de la Commission européenne pour l'année 2013 - réunion le 15/01/2013 - Doc. Ch 53 2774/001
- Les priorités de la présidence irlandaise du Conseil de l'Union européenne - échange de vues le 29/01/2013 - Doc. Ch 53 2628/001

- Le programme national de réforme et le programme de stabilité - réunion le 26/04/2013 - Doc. Ch 53 2779/001
- Échange de vues le 14 mai 2013 avec la vice-présidente de la Commission européenne, madame Viviane Reding, concernant le deuxième rapport sur la citoyenneté et l'avenir de l'Union européenne - Doc. Ch 53 2812/001

5. Suivi des propositions d'actes normatifs et d'autres documents de la Commission européenne et des Conseils de ministres européens: une activité de plus en plus importante

Suivi par les commissions permanentes

En vertu de l'article 36 du Règlement de la Chambre, chaque commission permanente inscrit à son ordre du jour une fois par mois un échange de vues consacré aux questions européennes qui la concernent et qui sont à l'ordre du jour du Conseil des ministres de l'UE ou ont fait l'objet d'une décision de ce Conseil, ainsi qu'aux résolutions qui la concernent et qui ont été transmises officiellement à la Chambre par le Parlement européen.

Chaque commission permanente nomme un europromoteur, qui est chargé d'assurer le suivi, au sein de la commission, des avis, des propositions de résolution, des recommandations et des autres textes finaux du Comité d'avis chargé de Questions européennes, ainsi que des propositions d'actes normatifs et autres documents de la Commission européenne qui lui sont transmis par le secrétariat du Comité (article 37 du Règlement de la Chambre).

Procédure de subsidiarité

Une cellule d'analyse européenne a été créée dans le cadre de la procédure de subsidiarité et de proportionnalité (protocole en annexe du Traité de Lisbonne en vigueur depuis le 1er décembre 2009). Les fonctionnaires de cette cellule examinent les propositions législatives de la Commission européenne (qui sont systématiquement envoyées aux parlements nationaux conformément au protocole n°2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité annexé au Traité de Lisbonne) sur le plan du respect du principe de subsidiarité.

En 2012, la Commission européenne a envoyé 797 documents. De ceux-ci, la cellule d'analyse européenne a effectué une sélection de 79 documents (soit quelque 10%) qui étaient politiquement les plus pertinents pour la Belgique.

De janvier 2013 à fin juillet 2013, la Commission européenne a envoyé 477 documents. De ceux-ci, la cellule d'analyse européenne a effectué une sélection d'une quarantaine de documents (soit quelque 9%).

Une fiche de synthèse de ces documents est rédigée afin d'informer les commissions compétentes et leur europromoteur.

S'il s'agit de propositions législatives, la cellule d'analyse européenne formule un projet d'avis de subsidiarité. La commission compétente décide ou non de mettre ce projet à l'ordre du jour et de formuler un avis de subsidiarité (cf. article 37bis du Règlement de la Chambre).

En 2012, dix avis de subsidiarité ont ainsi été communiqués à la Commission européenne.

Dans un seul cas [COM (2012) 130], la Chambre a émis un avis négatif, dans lequel une violation du principe de subsidiarité était donc constatée.

Dans les autres cas, la Chambre n'a pas émis d'avis négatif, mais a formulé des commentaires généraux (notamment sur la proportionnalité). Ces observations ne sont pas considérées comme faisant partie de la procédure de subsidiarité mais relèvent du dialogue politique avec la Commission européenne.

De janvier à juillet 2013, trois avis de subsidiarité ont été rendus. Un seul [COM(2013)0173] pouvait être considéré comme étant négatif.

Avis de subsidiarité formulés:

- Proposition de règlement relatif au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques et abrogeant la directive 2009/40/CE COM(2012)380 Proposition de directive portant modification de la directive 1999/37/CE du Conseil relative aux documents d'immatriculation des véhicules (COM(2012) 381) Proposition de règlement relatif au contrôle technique routier des véhicules utilitaires circulant dans l'Union, et abrogeant la directive 2000/30/CE COM(2012)382 - Rapport - Doc. Ch 53 2459/001 du 23 octobre 2012 fait au nom de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques par M. Ronny BALCAEN – DIALOGUE POLITIQUE – Réponse de la Commission européenne: Doc. Ch 53 2459/002
- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement COM(2012) 352 - Rapport - Doc. Ch 53 2452/001 du 18 octobre 2012 fait au nom de la commission des Finances et du Budget par Mme Christiane Vienne – DIALOGUE POLITIQUE – Réponse de la Commission européenne: Doc. Ch 53 2452/002
- Proposition de règlement relatif à un droit commun européen de la vente - COM(2011) 635 - Rapport - Doc. Ch 53 1978/001 du 20 novembre 2012 fait au nom de la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture par M. Olivier Henry – DIALOGUE POLITIQUE – Réponse de la Commission européenne: Doc. Ch 53 1978/002
- Proposition de règlement du Conseil relatif à l'exercice du droit de mener des actions collectives dans le contexte de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services COM (2012) 130 - Rapport - Doc. Ch 53 2221/001 du 30 mai 2012 fait au nom de la commission des Affaires sociales par Mme Colette Burgeon – AVIS NEGATIF – Réponse de la Commission européenne: Doc. Ch 53 2221/002 - Doc. Ch 53 2221/003
- Proposition de directive sur la passation des marchés publics - COM(2011)896 - Rapport - Doc. Ch 53 2150/001 du 17 avril 2012 fait au nom de la commission des Finances et du Budget par M. Olivier Henry – DIALOGUE POLITIQUE
- Proposition de directive sur l'attribution de contrats de concession - COM (2011)897 - Rapport - Doc. Ch 53 2155/001 du 17 avril 2012 fait au nom de la commission des Finances et du Budget par M. Olivier Henry – DIALOGUE POLITIQUE
- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données), COM(2012)0011 – AVIS NEGATIF – Réponse de la Commission européenne: Doc. Ch 53 2145/002
- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données, COM(2012)0010 - Rapport Doc. Ch 53 2145/001 du 6 avril 2012 fait au nom de la commission de la Justice par M. Renaat Landuyt – DIALOGUE POLITIQUE – Réponse de la Commission européenne: Doc. Ch 53 2145/002
- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au renforcement de la surveillance économique et budgétaire des États membres connaissant ou risquant de connaître de sérieuses difficultés du point de vue de leur stabilité financière au sein de la zone euro - COM(2011)819 - Rapport - Doc. Ch 53 2062/001 du 14 février 2012 fait au nom de la commission des Finances et du Budget par M. Olivier Henry – DIALOGUE POLITIQUE – Réponse de la Commission européenne: Doc. Ch 53 2062/002

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des dispositions communes pour le suivi et l'évaluation des projets de plans budgétaires et pour la correction des déficits excessifs dans les Etats membres de la zone euro - Avis à la Commission européenne dans le cadre du dialogue politique - COM(2011)821 - Rapport - Doc. Ch 53 2048/001 du 8 février 2012 fait au nom de la commission des Finances et du Budget par M. Olivier Henry – DIALOGUE POLITIQUE
- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération et la formation des services répressifs (Europol) et abrogeant les Décisions 2009/371/JAI et 2005/681/JAI (COM(2013)0173) – Rapport – Doc. Ch 53 2910/001 du 26 juin 2013 fait au nom de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique par Mme Jacqueline Galant
- Le quatrième paquet ferroviaire. Il s'agit en l'occurrence de six propositions législatives de la Commission européenne [COM(2013)26 – 31]. - Rapport - Doc. Ch 53 2775/001 du 26 avril 2013 fait au nom de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques par M. Bert WOLLANTS – DIALOGUE POLITIQUE pas encore finalisé
- Proposition de règlement COM(2012)776 concernant les comptes rendus d'événements dans l'aviation civile, modifiant le règlement (UE) n° 996/2010 et abrogeant la directive n° 2003/42/CE, le règlement (CE) n° 1321/2007 et le règlement (CE) n° 1330/2007 - Rapport - Doc. Ch 53 2689/001 du 8 mars 2013 fait au nom de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques par M. Bert WOLLANTS – DIALOGUE POLITIQUE – Réponse de la Commission européenne : Doc. Ch 53 2689/002

Les avis de subsidiarité ainsi que la réponse de la Commission européenne figurent dans la banque de données IPEX : www.ipex.eu

B. Diplomatie Parlementaire

I. DÉLÉGATIONS ET AMBASSADEURS ÉTRANGERS REÇUS PAR LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

| | |
|------------|---|
| 10/09/2012 | Des représentants religieux congolais à propos de l'Est de la République Démocratique du Congo |
| 12/09/2012 | Sheikh Ali Bin Jassim Al-Thani, Ambassadeur de l'État du Qatar |
| 13/09/2012 | Monsieur Faisal H.Trad, Ambassadeur du Royaume d'Arabie saoudite |
| 14/09/2012 | une délégation du Forum Inter Régional des Femmes Congolaises pour le Développement International (Firefec) |
| 18/09/2012 | Madame Fatma Elzahraa Etman, Ambassadeur de la République arabe d'Égypte |
| 20/09/2012 | Des représentants de la société civile de la RDC à propos de l'Est de la République Démocratique du Congo |
| 20/09/2012 | Une délégation du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) |
| 25/09/2012 | Monsieur Badri Ali Bogoreh, Ambassadeur de la République de Djibouti |
| 26/09/2012 | Une délégation de parlementaires de la République d'Irak |
| 27/09/2012 | Madame Mariela Castro Espín, directrice de Cenesex |
| 28/09/2012 | Madame Fadwa Barghouti |
| 10/10/2012 | Monsieur Jacques Revah, Ambassadeur de l'État d'Israël |
| 17/10/2012 | Z.E. Monsieur Boni Yayi, Président de la République du Bénin |
| 17/10/2012 | Monsieur Adnan Mansour, ministre des Affaires étrangères et des Emigrés et Monsieur Nicolas Nahas, ministre de l'Economie et du Commerce de la République libanaise |
| 22/10/2012 | Monsieur Jean-Vincent Zinsou, Ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire |
| 23/10/2012 | Monsieur Augustin Matata Ponyo Mapon, Premier ministre de la République Démocratique du Congo |
| 12/11/2012 | Une délégation de parlementaires de la République Islamique d'Afghanistan |
| 13/11/2012 | Des représentants diplomatiques de pays latino-américains |
| 30/11/2012 | Monsieur Ranko Krivokapic, Président du Parlement de la République du Monténégro |
| 04/12/2012 | Monsieur Mario Nobile, Ambassadeur de la République de Croatie |
| 04/12/2012 | Monsieur Marian Lupu, Président du Parlement de la République de Moldavie |
| 14/12/2012 | Madame Joanna Azzi, chargée d'Affaires de l'Ambassade du Liban |
| 21/12/2012 | Monsieur Youssef Amrani, Ministre délégué auprès du ministre de Relations étrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc |
| 21/12/2012 | Monsieur Dileita Mohamed Dileita, Premier Ministre de la République de Djibouti |
| 08/01/2013 | Monsieur Pie Ntavyohanyuma, Président de l'Assemblée nationale de la République du Burundi |
| 09/01/2013 | Monsieur Hovik Abrahamyan, Président de l'Assemblée nationale de la République d'Arménie |
| 09/01/2013 | Madame Anouchka van Miltenburg, Présidente de la Chambre des Représentants du Royaume des Pays-Bas |
| 15/01/2013 | Monsieur Fuad Isgandarov, Ambassadeur de la République d'Azerbaïdjan |
| 16/01/2013 | Monsieur Katsuyuki Kawai, Président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre basse du Japon et Monsieur Mitsuo Sakaba, Ambassadeur du Japon |
| 18/01/2013 | Monsieur Nguyen Phu Trong, Secrétaire général du parti communiste de la République socialiste du Vietnam |

La Chambre des représentants et la scène internationale

| | |
|------------|---|
| 18/01/2013 | Monsieur Bernard Valero, Ambassadeur de la République française |
| 29/01/2013 | Madame Leila Shahid, Chef de Mission de la Délégation générale palestinienne en Belgique |
| 29/01/2013 | Madame Lucinda Creighton, Ministre des Affaires européennes de la République d'Irlande |
| 30/01/2013 | Monsieur Kader Arif, Ministre délégué chargé des anciens combattants auprès du ministre de la Défense de la République française |
| 31/01/2013 | Monsieur Seán Barrett, Président de la Chambre des représentants de la République d'Irlande |
| 18/02/2013 | Monsieur Lahebib Adami, Ambassadeur Chef de la Mission Permanente de la Ligue des États arabes |
| 22/02/2013 | Monsieur Munawar Saeed Bhatti, Ambassadeur de la République islamique du Pakistan |
| 22/02/2013 | Monsieur Denis Robert, Ambassadeur du Canada |
| 27/02/2013 | Monsieur Tahar Chérif, Ambassadeur de la République tunisienne |
| 01/03/2013 | Monsieur Lazar Elenovski, Ambassadeur de la République de Macédoine |
| 01/03/2013 | Monsieur Apichart Chinwanno, Ambassadeur du Royaume de Thaïlande |
| 04/03/2013 | Monsieur Samir Addahre, Ambassadeur du Royaume du Maroc et Monsieur Abdellah Boussof, Secrétaire général du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger du Royaume du Maroc |
| 05/03/2013 | Monsieur Amar Bendjama, Ambassadeur de la République d'Algérie |
| 05/03/2013 | Monsieur Rustam Soliev, Ambassadeur de la République du Tadjikistan |
| 05/03/2013 | Madame Yingluck Shinawatra, Premier ministre du Royaume de Thaïlande |
| 15/03/2013 | Monsieur Paul Badji, Ambassadeur de la République du Sénégal |
| 04/04/2013 | Monsieur Bernard Valero, Ambassadeur de la République française |
| 10/04/2013 | Monsieur Jean-Vincent Zinsou, Ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire |
| 12/04/2013 | Monsieur Emomali Rahmon, Président de la République du Tadjikistan |
| 15/04/2013 | Monsieur Mehmet Hakan Olçay, Ambassadeur de la République de Turquie |
| 17/04/2013 | Monsieur Ahmed Barrister Shafique, Ministre de la Justice et des Affaires parlementaires du Bangladesh |
| 06/05/2013 | Monsieur Rami Mortada, Ambassadeur de la République libanaise |
| 06/05/2013 | Monsieur Kim Chang-Beom, Ambassadeur de la République de Corée |
| 07/05/2013 | Monsieur Mustapha El Kahlfi, Ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement du Royaume du Maroc |
| 14/05/2013 | Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger |
| 15/05/2013 | Monsieur Liqiang Liao, Ambassadeur de la République populaire de Chine |
| 15/05/2013 | Monsieur Faure Essozimna Gnassingbe, Président de la République du Togo |
| 15/05/2013 | Monsieur Thomas Boni Yayi, Président de la République du Bénin |
| 16/05/2013 | Monsieur Cemil Çiçek, Président de la Grande Assemblée de Turquie |
| 28/05/2013 | Monsieur Ahmed M. Al Jarwan, Président du Parlement arabe |
| 28/05/2013 | Monsieur Guillaume K. Soro, Président de l'Assemblée nationale de la République de Côte d'Ivoire |
| 28/05/2013 | Madame Mirtha Hormilla, Ambassadeur de la République de Cuba |
| 30/05/2013 | Monsieur Thierry Repentin, Ministre français pour les relations européennes |
| 31/05/2013 | Monsieur C. Weerakkody, Vice-Président du Parlement du Sri Lanka |
| 03/06/2013 | Monsieur Amar Bendjama, Ambassadeur de la République d'Algérie |

Rapport d'activités

| | |
|------------|---|
| 03/06/2013 | Madame Vesna Arsic, Ambassadeur de la République de Serbie |
| 04/06/2013 | Monsieur Ogday S. Asadov, Président de l'Assemblée Nationale de la République d'Azerbaïdjan |
| 14/06/2013 | Monsieur Arif Havas Oegroseno, Ambassadeur de la République d'Indonésie |
| 18/06/2013 | Monsieur David Usupashvili, Président du Parlement de la République de Géorgie |
| 25/06/2013 | Monsieur Ali Larayedh, Chef du gouvernement de la République tunisienne |
| 05/07/2013 | Madame Manorom Phonseya, Ambassadeur de la République démocratique populaire Laos |
| 30/07/2013 | Monsieur Apichart Chinwanno, Ambassadeur du Royaume de Thaïlande |
| 13/08/2013 | Monsieur Amadou Diop, Ambassadeur de la République du Sénégal |
| 29/08/2013 | Monsieur André Mattoso Maia Amado, Ambassadeur de la République du Brésil |
| 09/09/2013 | Monsieur Rami Hamdallah, Premier ministre palestinien |
| 11/09/2013 | Madame N.A. Al-Mulla, Ambassadeur de l'État de Koweït |
| 11/09/2013 | Monsieur S. Tinca, Ambassadeur de la République de Roumanie |
| 16/09/2013 | Sheikh Humam Hamoudi, Président de la commission Affaires étrangères du Conseil des représentants de la République d'Irak |
| 17/09/2013 | Monsieur Wu Tianjun, Membre permanent du Comité du PCC pour la province de Henan et le secrétaire du Comité du PCC pour la ville de Zhengzhou avec une délégation |
| 17/09/2013 | Monsieur Pietro Grasso, Président du Sénat de la République italienne |
| 18/09/2013 | Monsieur Almazbek Atambaev, Président de la République de Kirghizistan |
| 20/09/2013 | Monsieur Valeriu Zgonea, Président de la Chambre des représentants de Roumanie |
| 26/09/2013 | M. Ji Bingxuan, Vice-Président de l'Assemblée Populaire Nationale de la République Populaire Nationale de Chine |
| 26/09/2013 | Madame Denise Bauer, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique |
| 26/09/2013 | Monsieur Ousmane Sylla, Ambassadeur de la République de Guinée Conakry |
| 01/10/2013 | Monsieur Jorge Carlos Fonseca, Président de la République du Cap Vert |
| 03/10/2013 | Monsieur Pranab Mukherjee, Président de l'Inde |
| 07/10/2013 | Monsieur Rowsch Nuri Shaways, Vice-Premier Ministre de la République d'Irak |
| 17/10/2013 | Madame Cécile Kyenge Kashetu, Ministre de l'Intégration de la République Italienne |
| 18/10/2013 | Monsieur Al Jarwan, Président du Parlement arabe |
| 23/10/2013 | Monsieur Alexandre Romanov, Ambassadeur de la Fédération de Russie |
| 23/10/2013 | Madame Tülin Arkal Kara et Madame Zühal Topcu, membres de la Grande Assemblée Nationale Turque |
| 25/10/2013 | Madame Bogaletch Gebre, Lauréate du Prix Jean Rey |
| 25/10/2013 | Monsieur Ma Kai, Vice-Premier Ministre Chinois chargé de l'Industrie, des Finances, du Transport et de la Sécurité Sociale |
| 20/11/2013 | L'abbé Malu Malu, Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante de la République Démocratique du Congo |
| 28/11/2013 | Madame Donatille Mukabalisa, Présidente de la Chambre des Députés du Rwanda |
| 05/12/2013 | Monsieur Ilir Meta, Président du Parlement de la République d'Albanie |
| 09/12/2013 | Monsieur Ibrahim Boubacar Keïta, Président de la République du Mali |
| 19/12/2013 | Monsieur Marzouq Ali Al-Ghanim, Président de l'Assemblée Nationale du Koweït |

2. MISSIONS À L'ÉTRANGER SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

28 octobre - 2 novembre 2012: République démocratique du Congo

Du 28 octobre au 2 novembre 2012, une délégation parlementaire menée par M. Flahaut, président de la Chambre, s'est rendue en République démocratique du Congo. À Kinshasa, le programme comportait une visite de travail à l'Assemblée nationale, avec laquelle la Chambre des représentants de Belgique a conclu un protocole de partenariat. Lors de son intervention à l'Assemblée nationale congolaise, le Président Flahaut, préoccupé par la situation à l'Est, a souligné le rôle essentiel de la diplomatie parlementaire en matière de recherche de la paix. Particulièrement touché par les souffrances endurées par les populations à l'Est, M. Flahaut a initié une session avec les parlementaires des régions concernées. Soulignant la nécessité d'apporter des réponses structurelles aux déséquilibres de la région et insistant sur le dialogue 'difficile mais généreux', M. Flahaut a encouragé la coopération régionale. Mais aussi, saluant la démocratie naissante, tout en relevant l'importance de la composition de la nouvelle Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et les contraintes propres au territoire congolais, le Président Flahaut a rappelé le fondement capital d'une justice indépendante. La délégation a également rencontré le président du Sénat, des membres de l'opposition parlementaire et différents ministres. La délégation s'est en outre rendue à Goma et à Lubumbashi.

11 - 14 février 2013: République du Liban

Du 11 au 14 février 2013, le président de la Chambre s'est rendu au Liban, accompagné de M. Patrick Dewael, président du groupe Open Vld et ancien président de la Chambre. Lors d'une rencontre avec M. Nabih Berri, président de l'Assemblée nationale, un protocole de partenariat a été signé entre l'Assemblée nationale libanaise et la Chambre des représentants de Belgique. La délégation s'est également entretenue avec M. Michel Sleiman, président du Liban, quelques membres du gouvernement, le patriarche maronite d'Antioche et de tout l'Orient, et le premier président de la Cour de cassation.

Ensuite, les membres de la Chambre ont rendu visite aux troupes belges qui, dans le cadre de la FINUL, collaborent à une opération de déminage et se sont entretenus avec M. Paolo Serra, commandant de la FINUL. La délégation a également visité l'hôpital de Tibnine, rénové et équipé avec le soutien de la Coopération technique belge.

18 - 22 mai 2013: République populaire de Chine

Du 18 au 22 mai 2013, le président de la Chambre a effectué une visite officielle en République populaire de Chine. Il a notamment été reçu par M. Zhang Dejiang, président du Comité permanent du Congrès national du Peuple chinois. Cette mission a essentiellement été consacrée aux points de convergence et aux accords de collaboration (économique, technologique, sociale, culturelle, etc.) entre les deux pays. Le président de la Chambre s'est notamment rendu dans les universités de Wuhan et Beihang, qui ont conclu un accord de coopération avec une université belge. Au programme figuraient également e.a. une visite du China Belgium Technology Centre, une rencontre avec la présidente du bureau de l'Organisation internationale du travail et un séminaire sur la sécurité sociale consacré aux régimes chinois, belge et français.

8 - 11 juin 2013: Royaume du Maroc

Le président de la Chambre s'est rendu au Maroc du 8 au 11 juin pour la signature du protocole de partenariat entre la Chambre des représentants de Belgique et la Chambre des représentants du Maroc. L'échange d'informations relatives au bilinguisme et à la régionalisation constitue un élément essentiel de ce protocole. Parmi les thèmes abordés figuraient également le cinquantième anniversaire (en 2014) de l'immigration marocaine en Belgique et la nouvelle Constitution marocaine. M. Flahaut, président de la Chambre, s'est également entretenu avec différents acteurs de la société civile, notamment des organisations de formation, des organisations actives dans les domaines des droits de l'homme, des droits des femmes et de la jeunesse.

22 - 26 novembre 2013: République fédérative du Brésil

Monsieur Jean-Marc Delizée, vice-président de la Chambre des Représentants s'est rendu en mission officielle en République fédérative du Brésil du vendredi 22 au mardi 26 novembre 2013. Il y représentait le Président de la Chambre, Monsieur André Flahaut, retenu au pays. Monsieur Delizée a notamment été reçu par Monsieur Mr. Henrique Eduardo Alves, président de la Chambre des Députés du Brésil. Lors de cette rencontre, un protocole de partenariat entre les deux assemblées a été signé.

3. MISSIONS DE DÉPUTÉS

| | |
|---------------|--|
| 04/03/2013 | Bruxelles: visite de la commission des Finances et du Budget chez EURO-NEXT NYSE |
| 13/03/2013 | Poelkapelle: visite de la commission de la Défense nationale au service d'enlèvement et de destruction d'engins explosifs (SEDEE) |
| 26-27/03/2013 | Visite de la commission de la Défense nationale du quartier général de l'OTAN (Evere); Allied Joint Force Command (Brunsum); à la base aérienne de l'OTAN (Geilenkirchen). Invitation de la représentation permanente des États Unis/US NATO Country Tour |
| 15/05/2013 | Marche-en-Famenne: Visite de la commission Défense nationale au camp de Marche-en-Famenne |
| 18-22/05/2013 | Turquie : mission de M. Herman De Croo, Député, et de Mme Fatma Pehlivan, Sénatrice, dans le cadre du projet d'échange et de dialogue parlementaires de la Grande Assemblée Nationale de Turquie |
| 10-13/06/2013 | Burundi: le député Dirk Van der Maelen a effectué une mission à Bujumbura dans le cadre du Protocole de coopération entre l'Assemblée nationale de la République du Burundi et la Chambre des Représentants de Belgique. Ce séminaire sur la déontologie du mandat parlementaire et la déontologie des fonctionnaires parlementaires s'adressait aux parlementaires et aux fonctionnaires burundais. |
| 18/06/2013 | La Haye: Les députés Sabine Lahaye-Battheu, Jef Van den Bergh et Steven Vandepuut, ont participé à la Table ronde sur la problématique du Fyra, à l'invitation de M. Paulus Janssen, président de la commission «Infrastructure et d'Environnement» de la Chambre basse néerlandaise. |
| 06-09/07/2013 | Rwanda: Mission d'une délégation de la Commission des Relations extérieures (François-Xavier de Donnea, Peter Luyckx, Dirk Van der Maelen et Christiane Vienne), à l'invitation du Président de la commission des Affaires étrangères du Sénat rwandais. |

4. MISSIONS D'OBSERVATION DES ÉLECTIONS À L'ÉTRANGER

| | |
|---------------|---|
| 26-29/10/2012 | Ukraine: le député Olivier Henry a participé à l'observation des élections parlementaires (dans le cadre de l'AP de l'OSCE) |
| 2-7/11/2012 | États-Unis: les députés Patrick Dewael, Jean-Marc Delizée et Peter Luyckx ont participé à l'observation des élections générales (dans le cadre de l'AP de l'OSCE) |
| 16-19/02/2013 | Arménie: le député Georges Dallemagne a participé à l'observation des élections présidentielles (dans le cadre de l'AP de l'OSCE) |

C. Protocoles de partenariat

Au cours de la session 2012-2013, la Chambre a conclu trois protocoles de partenariat, à savoir avec l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire (le 6 novembre 2012), l'Assemblée nationale libanaise (le 12 février 2013) et la Chambre des représentants du Maroc (le 10 juin 2013). Par ailleurs, un protocole de partenariat avec la Chambre des députés brésilienne a été signé, le 26 novembre 2013, à Brasilia, ce qui porte le nombre total de protocoles de partenariat à huit, un protocole ayant déjà été conclu précédemment avec les assemblées du Bénin, du Burundi, de la République démocratique du Congo (RDC) et du Rwanda.

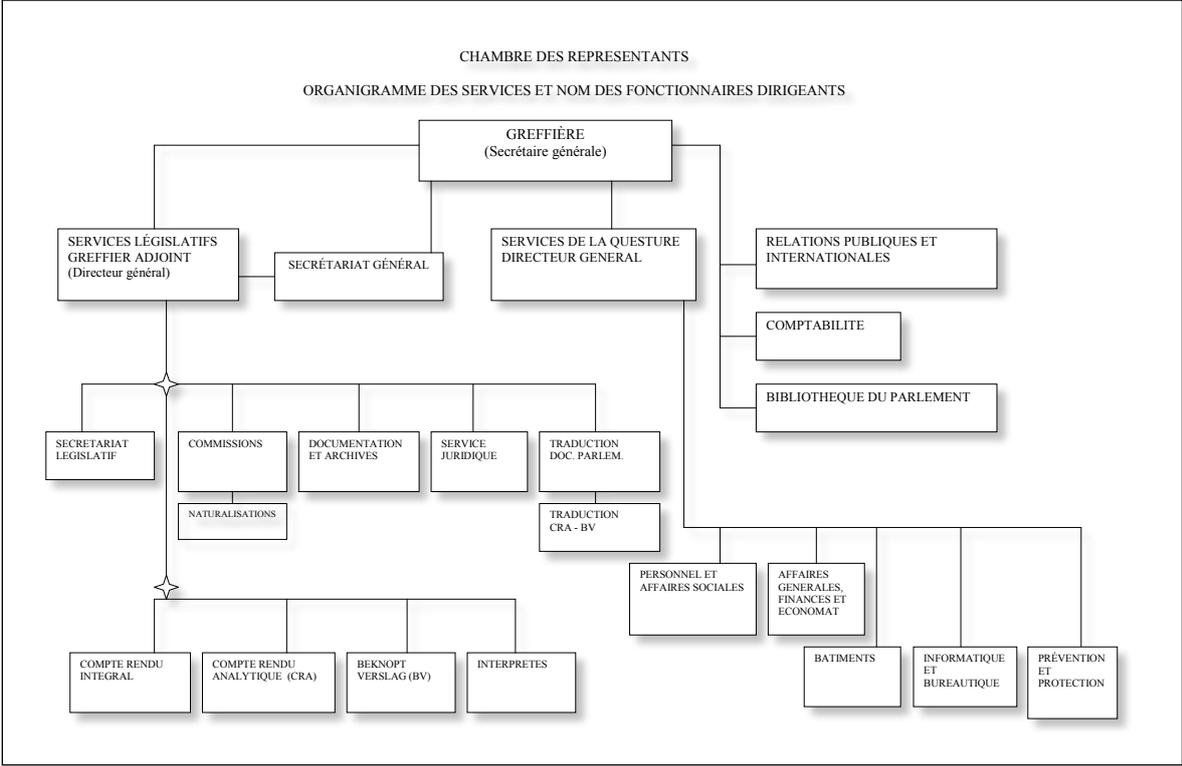
En novembre 2012, le Président de la Chambre, M. Flahaut, avait effectué une visite de travail à l'Assemblée nationale de la RDC dans le cadre du protocole de partenariat conclu avec cette dernière.

Le protocole de partenariat conclu avec l'Assemblée nationale du Burundi est en pleine mise en œuvre: un premier séminaire a été organisé en juin 2012, à Bujumbura, sur le thème de la déontologie du parlementaire et du fonctionnaire parlementaire. Ce séminaire comportait deux volets: une session d'une journée organisée à l'intention d'une septantaine de membres de l'Assemblée nationale et du Sénat et une session de deux jours destinée à une trentaine de fonctionnaires de l'Assemblée nationale. Un séminaire consacré à la procédure législative s'est tenu en octobre 2013.

D. La Chambre et les assemblées parlementaires internationales

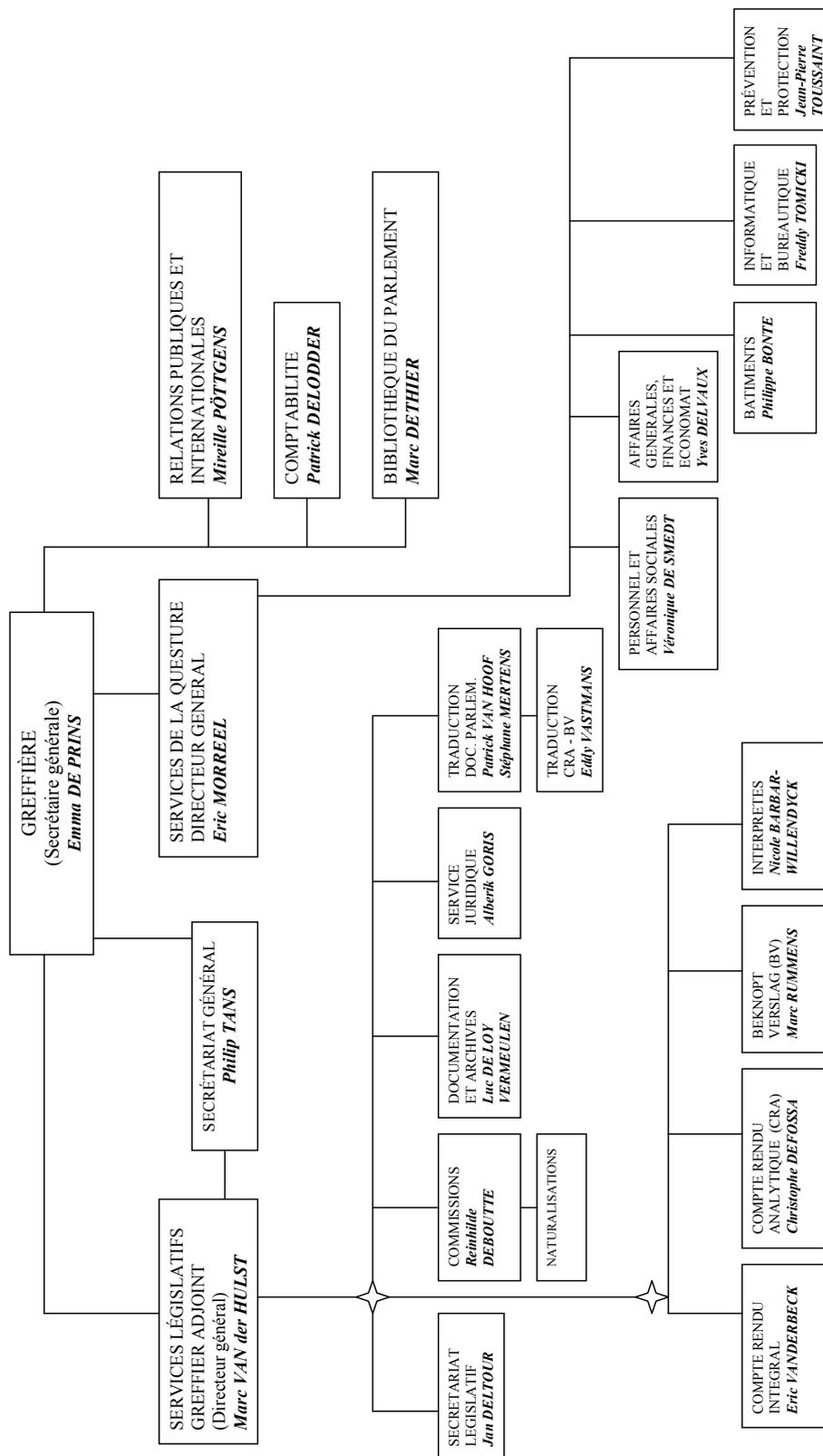
Sur le site de la Chambre (www.lachambre.be) vous trouverez, avec la version électronique de ce rapport d'activités, un aperçu des activités des députés pendant l'année parlementaire 2012-2013 au sein de

- L'Union interparlementaire,
- l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,
- le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux,
- l'Assemblée parlementaire de l'OSCE,
- l'OCDE,
- et l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée.



IV. La Chambre des représentants et son fonctionnement

A. Organigramme des services de la Chambre



B. Le Bâtiment Forum

Fin 2009, la Chambre a acquis le complexe du Forum, composé des anciens bâtiments de la Gendarmerie, de l'Institut National de Statistique et du Moniteur belge. Le complexe, situé en face de la Maison des parlementaires, comprend au total environ 42 000 m² et se compose de trois bâtiments qui formeront un tout et seront reliés les uns aux autres grâce à une circulation horizontale fluide. L'ensemble est, d'un côté, délimité par la rue de Louvain et la rue de la Presse, et de l'autre côté par la rue de la Croix de Fer et la rue du Parlement.

De nouveaux bâtiments ont été construits là où se trouvaient les bâtiments existants de la Gendarmerie et de l'Institut national de statistique. Le troisième bâtiment (l'ancien bâtiment du Moniteur) a été acheté en l'état et sera complètement réaménagé et rénové par la Chambre des représentants.

Quelque 4.500m² du bâtiment 2 seront aménagés par la Chambre des représentants. Il s'agit entre autres de l'aménagement de six salles de commission, comportant chacune une mezzanine (qui occuperont ainsi six étages – du rez-de-chaussée au cinquième étage) pour la tribune réservée au public et celle réservée à la presse. Elles se situeront au rez-de-chaussée, aux deuxième et quatrième étages.

Le premier bâtiment (Forum 1) et les espaces de bureaux du Forum 2 sont déjà achevés et occupés. Outre de nombreux services de la Chambre (Bibliothèque, Naturalisations, une partie de l'imprimerie et depuis septembre 2013 tous les services de la Questure), les organes à dotation s'y sont également installés : le Comité de contrôle des services de police (Comité P), le Comité de contrôle des services de renseignements et de sécurité (Comité R), la Commission pour la protection de la Vie privée, les services du Médiateur, et le Conseil supérieur de la Justice (5 août 2013).

Les Commissions de nomination pour le notariat y ont également emménagé depuis le 1^{er} octobre 2013.

Ces organes ne payent pas de loyer à la Chambre (ils ne supportent que les charges), ce qui pour le gouvernement fédéral constitue une économie considérable vu qu'auparavant, ces organes devaient louer leurs locaux sur le marché privé. Pour être complet, il faut ajouter que les autorités fédérales octroient à la Chambre une ligne de crédit exceptionnelle de € 11.000.000 par an pour le remboursement de l'emprunt que l'Assemblée a contracté pour l'acquisition, la rénovation et l'aménagement du complexe. Grâce à l'obtention de taux d'intérêts plus favorables que les taux budgétisés, la ligne de crédit est moins élevée que prévu.

En acquérant le Forum, le Collège des questeurs a donné forme à sa politique de rationalisation qui a pour but, entre autres, de regrouper les divers services de la Chambre des représentants et de les installer de façon plus ergonomique. Le bâtiment Forum dispose de l'attestation européenne Breeam pour la durabilité: système de détection de fuites d'eau, limitation du débit des robinets des lavabos des blocs sanitaires, utilisation de peintures non polluantes, etc. En outre, les chasses d'eau des toilettes (pour lesquelles on utilise dans la mesure du possible de l'eau de pluie) sont pourvues de boutons à économie d'eau, les chaudières font partie des plus performantes du marché, pour l'éclairage, il y a des détecteurs de présence dans les bureaux et les blocs sanitaires, etc. Le complexe est également extrêmement efficace en matière d'entretien et d'interventions techniques.

Entre-temps, le Bâtiment Régent (occupé antérieurement par la Bibliothèque parlementaire et le service des Naturalisations, qui sont actuellement installés au Forum 1) a été vendu. Le bâtiment Ducale, qui était occupé par les services de la Questure, est loué par la Chambre au pouvoir exécutif.

Compte tenu des délais nécessaires à l'étude et la demande de permis urbanistiques et environnementaux, le Collège des questeurs et les services de la Questure espèrent mener à bonne fin la dernière phase de

ce projet pour la fin de l'année 2015. Les demandes de permis en question ont en effet été introduites pendant l'été 2012. Le permis d'environnement pour la rénovation du bâtiment 3 a déjà été délivré et il paraîtrait que les autres permis suivront dans le courant du dernier trimestre 2013. Les travaux, consignés dans un masterplan qui a été proposé au Bureau de la Chambre les 15 octobre 2009 et 24 avril 2013, comprennent entre autres l'achèvement des salles de commission, l'aménagement d'une salle informatique et de l'imprimerie au bâtiment 2 et la rénovation du troisième bâtiment du complexe. Ils pourraient débuter en principe au printemps 2014.

C. Economies

La réglementation en matière de dotation de la Chambre est inscrite dans la Constitution, plus particulièrement à l'article 174 qui stipule que « Chaque année, la Chambre des représentants arrête la loi des comptes et vote le budget. Toutefois, la Chambre des représentants et le Sénat fixent annuellement, chacun en ce qui le concerne, leur dotation de fonctionnement ... ».

Vu les restrictions budgétaires auxquelles le gouvernement fédéral doit faire face, le Collège des questeurs a décidé de rencontrer la demande du gouvernement de geler la dotation 2013, tout comme en 2012.

Afin de pouvoir financer jusqu'à présent le budget 2013, le Collège des questeurs et le Bureau de la Chambre des représentants ont donc décidé de financer une partie du budget 2013 avec le solde du budget 2012 et le fonds de réserve. Pour le financement du complexe du Forum (voir plus haut), une ligne de crédit spéciale a été demandée au gouvernement. D'autre part, il a été décidé de maintenir un certain nombre de mesures d'économies prises en 2012.

Ces mesures d'économie ont trait à:

- l'infrastructure, la logistique et la sécurité ;
- l'énergie ;
- les membres et le personnel de la Chambre.

I. INFRASTRUCTURE, LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ

En ce qui concerne l'infrastructure de la Chambre, il a été décidé également pour 2013, de prévoir le gel de certains investissements dont l'exécution peut être suspendue. Il s'agit par exemple du remplacement des systèmes de contrôle d'accès (introduction de nouveaux badges, etc).

En ce qui concerne le soutien logistique du fonctionnement de la Chambre, une série de mesures d'économies prévues en 2012 ont été maintenues : simplification de l'offre de matériel de bureau, offre de boissons plus limitée, diminution de la consommation de papier et tri ciblé des déchets papier en vue du recyclage, diminution des indemnités journalières pour les missions, moins de voyages en classe business ...

Des accords de coopération ont été conclus avec les organes ayant droit à une dotation qui se sont installés au Forum (travaux, impression, économat, nettoyage, ...), qui permettront aux deux parties de réaliser des économies.

Certains contrats avec des prestataires de services ont été renégociés ce qui a occasionné des diminutions de prix (Belga, Pressbanking, Mediargus).

Rapport d'activités

2. ENERGIE

La mise en service du Forum, qui compte un score énergétique extrêmement favorable (voir plus haut), entraîne automatiquement une diminution des dépenses énergétiques pour l'Assemblée, vu le nombre grandissant de services qui s'y installent.

Dans les autres bâtiments (Palais de la Nation et Maison des Parlementaires), les mesures prises en 2012 restent en vigueur (diminution du nombre de lampes, l'extinction des lumières dans les locaux non occupés, l'extinction des appareils le soir ...) et un certain nombre d'investissements supplémentaires ont été faits, par exemple le placement de vanes thermostatiques fixes sur les radiateurs dans les couloirs.

Ces mesures ont eu pour conséquence une diminution de la consommation d'électricité, ce qui a permis de stopper l'augmentation des sommes à payer (malgré la hausse des prix de l'énergie).

3. MEMBRES ET PERSONNEL DE LA CHAMBRE

Afin de limiter à court, à moyen et à long terme la tendance à la hausse de ces dépenses, les mesures suivantes prises en 2012, sont restées en vigueur :

- diminution de l'indemnité parlementaire de base de 5% ;
- diminution de l'indemnité pour les membres de la Chambre exerçant une fonction spéciale au sein du Bureau de la Chambre ou du Collège des questeurs ;
 - 15% pour le président de la Chambre ;
 - 10% pour les vice-Présidents ;
 - 5% pour les autres fonctions ;
- gel des subsides aux groupes politiques reconnus en 2012 et 2013 ;
- diminution de 5% du salaire des fonctionnaires généraux ;
- cotisation de crise pour les directeurs d'administration et les conseillers généraux ;
- non-remplacement de membres du personnel partant à la pension, selon l'évaluation des besoins du service ;
- augmentation du prix des tickets repas pour les fonctionnaires généraux de € 2,58 à € 10,30 ;
- augmentation du prix des tickets repas pour les membres du personnel et les collaborateurs de niveau I, de € 2,58 à € 4.

Grâce aux résultats obtenus par ces mesures d'économies (5 millions € en deux ans), la Chambre a réussi, malgré un gel de la dotation, en 2012 et 2013 de terminer l'année comptable avec un excédent – minime, il est vrai. Pour certains littras importants, quelques chiffres détaillés sont rendus.

4. EVOLUTION DES LITTRAS LES PLUS IMPORTANTS

La constatation la plus importante est le fait que les littras auxquels se rapportent les mesures d'économies prises depuis 2012 ont présenté, en 2013 également, une nette diminution par rapport à 2011, à l'exception du littra A (Membres).

Par rapport à 2012, quelques littras ont augmenté, mais en chiffres réels, il ne s'agit que de petits montants et cela concerne probablement des dépenses qui ne pouvaient pas continuer à être reportées.

La Chambre de représentants et son fonctionnement

| Littera | 15 juin 2011 | 15 juin 2012 | Compa- raison 2011/2012 | 15 juin 2013 | Compa- raison 2011/2013 | Compa- raison 2012/2013 |
|--|---------------|---------------|-------------------------------|---------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Députés | 17.829.553,46 | 16.943.566,15 | -4,97 | 18.449.380,96 | + 3,48 | + 8,89 |
| Equipement et entretien | 487.271,27 | 411.310,89 | -15,59 | 425.569,01 | - 12,67 | + 3,47 |
| Biens de consommation | 528.710,79 | 472.861,01 | -10,56 | 356.928,32 | - 32,50 | - 24,52 |
| Informatique | 571.579,03 | 447.766,66 | -21,66 | 334.900,39 | - 41,41 | - 25,21 |
| PR/Colloques/ Délégations étrangères | 87.043,23 | 51.622,38 | -40,69 | 32.527,71 | - 62,63 | - 36,99 |
| Evénements | 37.183,04 | 511,74 | -98,62 | 1.587,28 | - 95,73 | + 210,17 |
| Organisations extraparlimentaires | 394.663,87 | 357.425,53 | -9,44 | 342.557,96 | - 13,20 | - 4,26 |

5. EVOLUTION DU LITTERA PERSONNEL

Dans la comparaison, on s'aperçoit que pour la première fois, le littera Personnel a arrêté d'augmenter et amorce une descente. La politique de non remplacement des membres du personnel qui quittent la Chambre (jusqu'à présent, 26 personnes n'ont pas été remplacées) menée depuis plus d'un an commence à sortir ses effets.

Toutefois, ceci n'empêche pas que les chiffres doivent être abordés avec une très grande prudence et restent hypothétiques parce que, en quelques jours, une différence de comptabilisation d'une dépense importante par rapport à l'exercice précédent peut donner une image positive incorrecte.

| Littera | 31 juillet 2010 | 31 juillet 2011 | 31 juillet 2012 | 31 juillet 2013 | + / - |
|-----------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------|
| Personnel | 27.689.242,41 | 28.794.087,39 | 29.643.853,48 | 29.137.989,35 | -1,71% |

D. Le Protocole de coopération du 25 septembre 2012 dans la perspective du nouveau Sénat

Le 25 septembre 2012, les présidents des neuf assemblées parlementaires ont signé un protocole de coopération relatif à la modification des besoins en personnel de certaines assemblées parlementaires qu'entraînera la réforme imminente de l'État et du système bicaméral fédéral. Ce protocole dispose notamment que les assemblées parlementaires doivent informer le Sénat de toute place vacante au sein de leur personnel. Le Sénat communique ces offres d'emploi à ses fonctionnaires, ces derniers pouvant être engagés par les autres assemblées moyennant l'accord des deux assemblées et du fonctionnaire concerné. Les fonctionnaires du Sénat qui migrent vers une autre assemblée en vertu du protocole sont réputés avoir effectué l'ensemble de leur carrière de fonctionnaire parlementaire dans cette assemblée en ce qui concerne la détermination de leur ancienneté pécuniaire; leur ancienneté fonctionnelle est fixée par chaque assemblée concernée.

Pour l'application du protocole, il est nécessaire que chaque assemblée modifie son statut du personnel en conséquence. La Chambre s'y est employée (décision du Bureau du 12 décembre 2012) en ajoutant à l'article 12 un alinéa disposant que les fonctionnaires du Sénat peuvent – pour autant qu'ils satisfassent aux conditions de diplôme et de bilinguisme – être nommés à l'essai dans les carrières planes sans devoir présenter l'examen de sélection habituel. La sélection s'effectue sur la base de l'examen du dossier administratif et d'une interview devant un comité composé des fonctionnaires généraux de la Chambre et du directeur d'administration du service de la Chambre où la fonction est vacante.

Au cours des derniers mois, dix fonctions vacantes ont été notifiées au Sénat conformément au protocole de coopération (situation au 22 juillet 2013). Dans trois cas, le Sénat a répondu qu'il ne disposait d'aucun fonctionnaire répondant au profil souhaité. Des candidats se sont bel et bien manifestés pour trois autres postes vacants, à savoir ceux de juriste au service juridique, d'assistant-documentaliste au service PRI et de plombier au service des Bâtiments, et ont été reconnus aptes à ces fonctions. Ces trois nouveaux collègues entreront en service à la Chambre le 1er octobre 2013, à condition qu'un accord sur les modalités financières de leur migration à la Chambre ait été conclu d'ici là avec le Sénat. Pour les quatre autres fonctions vacantes, la procédure est encore en cours



V. La Chambre des représentants et les citoyens

A. Publications

La Chambre des représentants édite, d'une part, une série de publications destinées au grand public et, d'autre part, des publications plus spécialisées.

LA CHAMBRE EN LIGNE



Chaque semaine, la Chambre fait rapport sur les activités de la semaine écoulée dans sa lettre d'information électronique.

Cette lettre d'information fournit notamment un aperçu:

- des audiences tenues par le Président de la Chambre,
- des questions orales posées en commission,
- des propositions et des projets de loi traités en commission,
- des questions orales posées en séance plénière,
- des propositions et des projets de loi traités en séance plénière,
- des textes légaux parus au Moniteur belge,
- des communiqués de presse du Président de la Chambre,
- du Conseil des ministres.

La lettre d'information compte 990 abonnés.

Pour s'inscrire à La Chambre en ligne, voir www.lachambre.be.

TWITTER



En période d'activité parlementaire, la Chambre tweete quasiment tous les jours des points à l'agenda des commissions et de la séance plénière ainsi que le résultat des votes en séance plénière. Ces tweets attirent l'attention sur les principaux points qui seront traités en commission au cours de la semaine à venir.



BROCHURE SUR LES COMMISSIONS

La Chambre a publié une petite brochure d'information sur le rôle des commissions dans la mécanique parlementaire. Qu'est-ce qu'une commission? Que fait une commission? Quelles sont les différentes commissions? Quelle est la composition d'une commission? Telles sont les questions auxquelles répond cette brochure, qui s'adresse au grand public.

FICHES INFORMATIVES

Ces fiches 'info' sont destinées à fournir à un large public des informations sur la structure de l'État et le fonctionnement du Parlement fédéral. Chaque fiche aborde un sujet différent.

Les fiches peuvent être consultées sur le site internet de la Chambre. Tous les responsables de groupes qui visitent la Chambre reçoivent un dossier à titre de préparation à la visite.

La plupart des fiches abordant un aspect bien précis de la réalité politique ou institutionnelle, elles doivent être constamment mises à jour.



DÉPLIANT 'L'HÉMICYCLE DE LA CHAMBRE'

Ce dépliant en trois volets permet au visiteur de s'orienter dans la salle des séances plénières de la Chambre. Il comprend des informations détaillées sur la composition politique de la Chambre, la place des différents acteurs dans la salle des séances plénières et l'équipement technique de cette salle. Il est particulièrement pratique pour les visiteurs des tribunes publiques et lors des journées portes ouvertes.



BROCHURE 'PORTES OUVERTES'

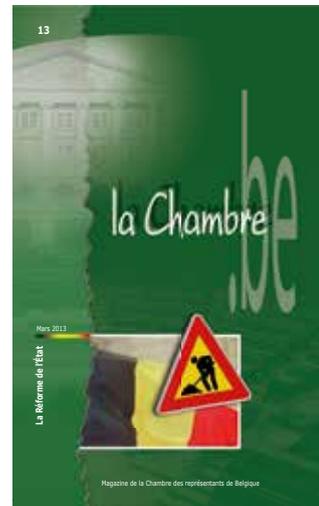
Cette brochure est destinée aux personnes visitant le Palais de la Nation sans guide lors des journées 'portes ouvertes'.

LE MAGAZINE 'LA CHAMBRE.BE'

Au cours de l'année parlementaire 2012-2013, la Chambre a publié la treizième édition du magazine 'la Chambre.be'. Elle était presque entièrement consacrée au premier volet de la sixième réforme de l'État.

Le magazine de la Chambre, tiré à 10 000 exemplaires en français et 12 000 exemplaires en néerlandais, est destiné à un large public. Il est envoyé gratuitement aux écoles secondaires, aux bibliothèques, aux organismes de formation, aux associations de la société civile ainsi qu'à toute personne qui en fait la demande.

Tous les numéros du magazine peuvent être consultés sur le site web de la Chambre.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La Chambre et le Sénat ont spécialement conçu une brochure en format de poche destinée aux jeunes participant à la commémoration du 11 novembre. Que commémore-t-on le 11 novembre? Que signifie le mot armistice? La Tombe du Soldat inconnu, c'est quoi? Cette brochure donne une réponse à ces questions et à bien d'autres encore.

PARCOURS DES VISITEURS

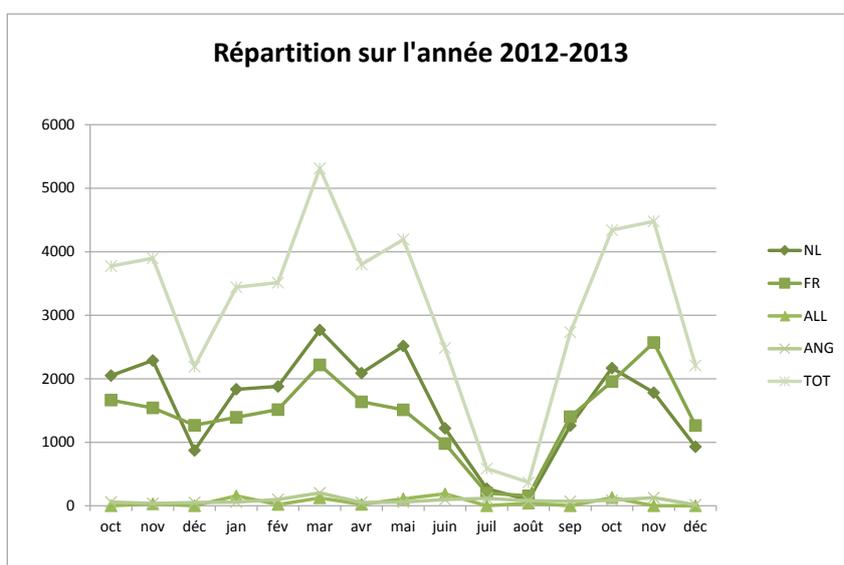
La Chambre a rassemblé quelques informations succinctes relatives à son patrimoine artistique dans un guide illustré à l'usage des visiteurs. Édité en format A5, cette plaquette qui se veut pratique guide l'amateur d'art dans les diverses salles historiques. Ce guide mentionne pour chaque œuvre le titre, la date, le nom de l'artiste et parfois, des anecdotes et des informations intéressantes sur la personnalité représentée.



B. Visites au Parlement fédéral

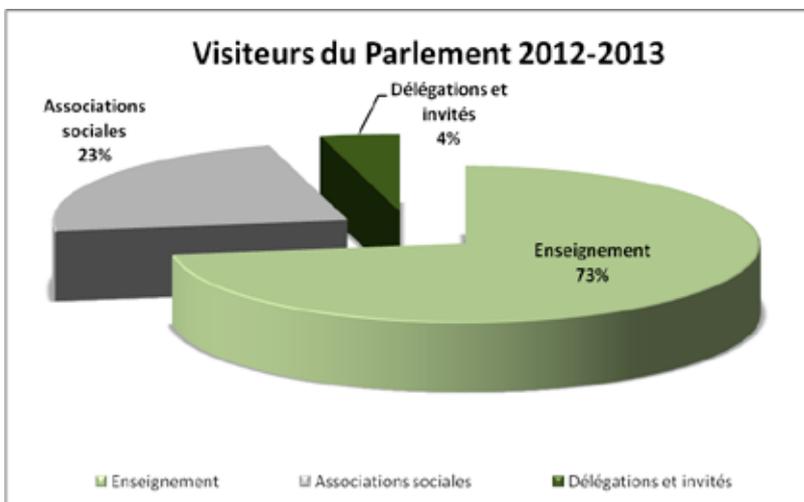
Répartition sur l'année

D'octobre 2012 à décembre 2013, 47.327 personnes, réparties en 1.910 groupes, ont visité le Parlement fédéral. Les mois de mars 2013 (221 groupes), novembre 2012 (169 groupes) et mai 2013 (163 groupes) ont été les mois de la plus grande affluence.



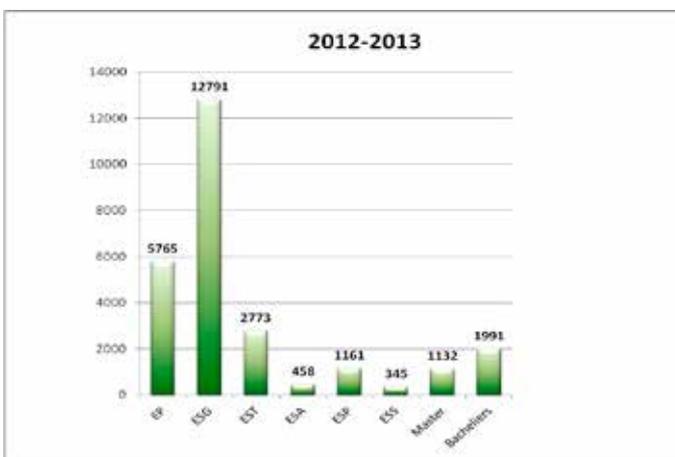
Catégories de visiteurs

Les groupes de visiteurs sont repartis en trois catégories majeures.



Nombre de visiteurs selon le niveau d'enseignement

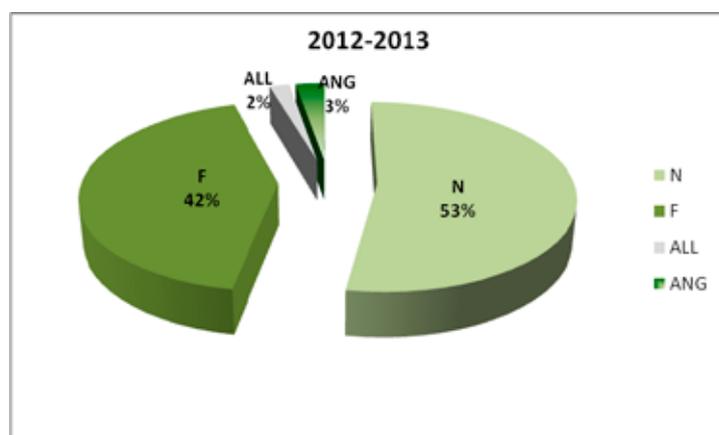
La majorité des visiteurs émane de l'enseignement secondaire. En deuxième lieu, de l'enseignement supérieur et enfin, une petite partie des visiteurs vient de l'enseignement primaire.



EP: Enseignement primaire
ESG: Enseignement secondaire général
EST: Enseignement secondaire technique
ESA: Enseignement secondaire artistique

ESP: Enseignement secondaire professionnel
ESS: Enseignement secondaire spécial
Master: Enseignement universitaire
Bacheliers: Enseignement supérieur/universitaire

Nombre de visiteurs par rôle linguistique



Tribune des visiteurs

Les séances plénières de la Chambre ainsi que la plupart des réunions de commission sont publiques. Tout citoyen peut assister à ces réunions. Il suffit de se présenter à l'accueil au 13, rue de Louvain, 1000 Bruxelles. Sur présentation de leur carte d'identité, les visiteurs reçoivent un badge et sont admis à la tribune. En consultant le site internet de la Chambre www.lachambre.be, le citoyen peut s'informer sur les dates des réunions publiques.

La boutique du Parlement

Dans la boutique du Parlement fédéral, les visiteurs trouvent des ouvrages consacrés à la Chambre, à ses activités, à son histoire, de la documentation et toutes sortes de souvenirs agréables et pratiques. La boutique est ouverte tous les jours ouvrables, de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h.

C. Portes ouvertes

Chaque année, à l'occasion de la Fête nationale, le Parlement fédéral ouvre ses portes au public. Le 21 juillet 2013, la journée portes ouvertes avait un caractère très spécial. Ce jour-là, S.M. le Roi Philippe avait prêté le serment constitutionnel comme septième roi des Belges dans l'hémicycle de la Chambre. 5000 visiteurs ont pu visiter le lieu de la cérémonie et voir le trône.



Les visiteurs font la queue pour visiter le parlement le 21 juillet 2013

LA FÊTE DU ROI – 15 NOVEMBRE



Le Parlement fédéral célèbre annuellement la Fête du Roi en présence de membres de la Famille royale et de centaines de citoyens originaires des différentes régions du pays. Le 15 novembre 2012, la cérémonie faisait écho au thème de l'année européenne 2012: continuation de la vie active et solidarité intergénérationnelle. Le Parlement a accueilli des hommes et des femmes, jeunes et moins jeunes, qui participent à un projet intergénérationnel. Plusieurs duos ont témoigné de leur engagement.

En 2013, la cérémonie organisée au Parlement fédéral s'est inscrite une fois encore dans le prolongement du thème de l'année européenne, à savoir l'année européenne des citoyens. Chaque province était représentée par des personnes participant à un projet européen : des étudiants Erasmus et leurs 'parrains'/ accompagnateurs, des étudiants du Collège de l'Europe, des chercheurs participant à des projets européens, des organisateurs de productions médiatiques transfrontalières, etc...

D. Citoyenneté

31 août 2012

Cérémonie de clôture du projet pilote 2012 de la Plateforme pour le Service citoyen.

20 octobre 2012 – «Place aux Enfants»

Des enfants de 8 à 12 ans sont accueillis dans l'hémicycle de la Chambre des représentants pour une journée ludique et pédagogique sensibilisant à la citoyenneté.

11 novembre 2012 – Commémoration de la fin de la Première guerre mondiale

Le 11 novembre 2012, plus de 300 enfants âgés de dix à douze ans sont venus des différentes provinces du pays à Bruxelles pour y assister à la cérémonie de commémoration au pied de la Colonne du Congrès. Onze d'entre eux ont pu se joindre aux hauts dignitaires présents pour déposer une couronne en hommage au Soldat Inconnu, en présence du roi Albert II.

Plus tard, ils ont été accueillis au Parlement fédéral. Après la projection de courts métrages datant de la Première Guerre mondiale, un débat animé s'est engagé entre les enfants et les nombreux (descendants d') anciens combattants et membres d'associations patriotiques présents.

3 mai 2013 – Séance de clôture de KRAS (Parlement des jeunes)

Comme les années précédentes, l'ASBL Globelink a organisée le 3 mai 2012 la dernière journée de débats et de jeux de rôles " KRAS " au Parlement fédéral et au Parlement flamand. Cette année, le thème était les droits de l'enfant.

8 mai 2013: Commémoration de la fin de la Deuxième guerre mondiale en Europe

Le 8 mai 2013 a été commémorée au Parlement fédéral, à l'initiative des présidents de la Chambre et du Sénat, la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. A la Salle des congrès s'est tenue une présentation ayant pour thème «La résistance et la collaboration», suivie d'un débat entre les anciens combattants et les jeunes participants à la journée de commémoration. L'exposition «Déportation et génocide, une tragédie européenne» de l'Institut des Vétérans a été montrée au péristyle.

29 août 2013: Rotary Youth Exchange

Deux cent dix jeunes, issus de vingt pays différents et qui séjournent durant un an dans notre pays dans le cadre du Rotary Youth Exchange Program, ont visité la Chambre et le Sénat.

19 octobre 2013: Place aux enfants

Une centaine d'enfants ont participé à l'activité 'Place aux enfants'. Ils ont visité le Parlement fédéral, dialogué avec des parlementaires et participé à des simulations de votes dans l'hémicycle.

11 novembre 2013 – Commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale

Tout comme en 2012, à l'invitation des présidents de la Chambre et du Sénat, plus de 300 élèves de cinquième et sixième années de l'enseignement primaire ont participé à la cérémonie à la Colonne du Congrès, en présence de très nombreux dignitaires ainsi que du Roi Philippe. Durant l'après-midi, les jeunes ont pu discuter à la Chambre avec les nombreux vétérans présents. La discussion était animée par Olivier Van der Wilt, conservateur du Fort de Breendonk.



Des enfants déposent des fleurs au pied de la Tombe du Soldat Inconnu

E. Colloques et journées d'études

Avec le soutien d'un parlementaire, des organisations peuvent organiser des journées d'études dans la Salle des congrès sur des sujets en rapport avec les compétences du Parlement fédéral.

19 septembre 2012

Conférence-débat à l'occasion de la publication d'une étude sur la valorisation des savoir-faire, des compétences et des talents des femmes immigrées ou d'origine étrangère, organisée par Vivre Ensemble Bruxelles.

20 septembre 2012

Événement de clôture de la campagne de sensibilisation relative à l'eau intitulée «Sacred Water», organisée par le Belgian Council of Religious Leaders, en collaboration avec le Belgian Women of Faith Network.

21 septembre 2012

Après-midi d'étude sur les réformes dans le secteur financier, organisé par le groupe sp.a.

25 septembre 2012

Table ronde sur le rôle du secteur privé dans le soutien à l'agriculture familiale, organisée par la Coalition contre la Faim.

16 octobre 2012

Action de sensibilisation organisée par la Coalition contre la Faim à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation, avec entre autres des mini-débats entre députés sur les thématiques de l'année (cohérence des politiques pour le développement, le rôle du secteur privé dans le soutien à l'agriculture familiale et la spéculation sur les biens alimentaires).

18 octobre 2012

Conférence intitulée «Quelles pratiques judiciaires en matière de lutte contre la traite des êtres humains?», organisée par Samilia.

24 octobre 2012

Commémoration solennelle du 67^{ème} anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

12 novembre 2012

Séminaire du Service des Créances Alimentaires (SECAL) sur le développement d'un modèle pour évaluer l'impact budgétaire des avances octroyées par le SECAL.

22 novembre 2012

Symposium sur les médicaments biosimilaires, organisé par le député Josy Arens, en collaboration avec les représentants des institutions concernées, des associations de patients et de l'industrie biotechnologique, tant au niveau belge qu'europpéen.

3 décembre 2012

Séminaire intitulé «La finance éthique va où? – Les bonnes pratiques de la finance éthique pour une nouvelle économie», organisé par la Fédération Européenne des Banques Ethiques et Alternatives (FEBEA).

28 janvier 2013

Journée d'étude sur l'archivage digital, organisée par la Commission pour la protection de la vie privée.

6 février 2013

Lancement du rapport sur l'apatridie en Belgique, élaboré par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

22 février 2013

Table ronde intitulée «Le rôle des médias pour une diversité réussie», organisée par Mme Joëlle Milquet, vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances.

25 février 2013

Présentation d'une étude réalisée par la Hogeschool Gent avec une première évaluation de la loi relative à l'objectivation des contributions alimentaires, organisée en collaboration avec la députée Mme Sabien Lahaye-Battheu.

26 février 2013

Conférence sur l'habitat solidaire, organisée par le SPP Intégration sociale, service Politique des grandes villes.

28 février 2013

Journée d'étude intitulée "Le management de la justice, un défi à l'indépendance du juge? ", organisée par la Commission de Modernisation de l'Ordre judiciaire, en collaboration avec le Centre de droit public de l'Université Libre de Bruxelles.

1er mars 2013

Conférence organisée par la députée Ingeborg De Meulemeester en collaboration avec l'Institut kurde.

18 mars 2013

Congrès au Parlement Fédéral organisé par les Ordres des Barreaux belges.

22 mars 2013

Matinée d'étude sur la procédure de régularisation médicale (article 9ter de la loi du 15.12.1980), organisée par Mme Zoé Genot, députée fédérale, en collaboration avec des ONG.

25 et 26 avril 2013

Colloque sur la sixième réforme de l'État organisé par le Centre de Droit Public de l'ULB.

29 avril 2013

Présentation du site web du Comité parlementaire chargé du suivi législatif.

2 mai 2013

Séance d'information et questions-réponses organisée par l'asbl 'Special Olympics European Summer Games 2014'.

14 mai 2013

Conférence organisée par l'Ambassade d'Argentine, en collaboration avec l'Institut Egmont - IRRI, sur la crise argentine et la réaction de ce pays aux exigences de la communauté internationale.

15 mai 2013

Table ronde autour du thème 'identité', organisée par l'asbl Déclik.

16 mai 2013

Séminaire du World Wide Fund (WWF) sur la politique énergétique et climatique 'post-2020', organisé par la section belge du WWF.

17 mai 2013

Conférence sur la situation au Somaliland et, par extension, dans la Corne de l'Afrique, organisée par l'asbl The Diaspora.

18 mai 2013

Journée d'étude organisée par l'Institut kurde sur le rôle de la presse dans le processus de paix entre le mouvement de libération kurde et les Autorités turques.

23 mai 2013

Journée d'alerte pour l'indépendance du pouvoir judiciaire, organisée par le groupe Ecolo-Groen en collaboration avec les Magistrats européens pour la démocratie et les libertés (MEDEL).

31 mai 2013

Réunion de coordination entre des membres des cabinets Justice, Santé publique/Bien-être des animaux, Agriculture/AFSCA et Intérieur, des membres de l'Ordre des vétérinaires, ainsi que des députés fédéraux et régionaux sur l'arnaque aux chiots.

10 juin 2013

Table ronde sur la cohérence des politiques pour le développement organisée par la Coalition contre la Faim.

14 juin 2013

Conférence organisée par l'asbl Descendants des Combattants de 1830.

14 juin 2013

Conférence-débat organisée par le Médiateur Fédéral sur le recouvrement des dettes par voie d'huissier.

29 août 2013

Cérémonie de clôture du projet pilote 2013 de la Plateforme pour le Service citoyen.

5 septembre 2013

Séminaire intitulé «Safe and sober», organisé par le Conseil de sécurité des transports européens (ETSC).

19 septembre 2013

Table ronde sur l'accès au crédit pour l'agriculture familiale – Comment BIO peut-elle être réellement pertinente pour le développement ?, organisée par le Centre National de Coopération au Développement.

4 octobre 2013

Colloque sur l'avenir du système énergétique belge, organisé par le groupe PS en collaboration avec l'Institut Emile Vandervelde.

16 octobre 2013

Débat sur la cohérence des politiques vis-à-vis du droit à l'alimentation, organisé par le groupe PS en collaboration avec la Coalition contre la Faim, à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation.

15 novembre 2013

Remise de prix et cérémonie de clôture de la Journée Mondiale Poésie-Enfance, organisée par l'asbl Maison Internationale de la Poésie Arthur Haulot.

22 novembre 2013

États généraux sur la prison, organisés par le Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire.

F. Présentations de livres et de films

6 septembre 2012

Présentation du livre «De taalgrens» de Brigitte Raskin, édité par le Davidsfonds.

29 novembre 2012

Présentation du clip vidéo «Sing for the climate», organisée par le CNCD / I.I.I.I.I.I.

17 décembre 2012

Présentation par le régisseur Jean-Louis Maloux (HDImage) de son court-métrage sur le Parlement Fédéral.

19 avril 2013

Présentation du livre «Conjonctures congolaises 2012», organisée par l'aibsl E-CA/CRE-AC (Centre de référence pour l'expertise belge en Afrique centrale).

1 octobre 2013

Présentation du livre sur Louis Tobback 'Ik ben God de vader niet' de l'auteur Karel Cambien.

G. Autres événements

29 novembre 2012

Action de sensibilisation à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le Sida, organisée par les Parlementaires pour les Objectifs du Millénaire (inauguration d'un sapin de Noël au balcon de la salle de lecture).

10 décembre 2012

Action symbolique sur la Place de la Nation, organisée par Amnesty International à l'occasion de la Journée des droits de l'homme (des bougies allumées devant des enfants-soldats en carton).

16 mai 2013

Action symbolique pour attirer l'attention sur la mortalité maternelle dans le Sud, organisée par les Parlementaires pour les Objectifs du Millénaire (remise d'une 'boîte rose' contenant des outils de prévention et de lutte contre la mortalité maternelle).

VI. In memoriam

A. Membres

| | Nom | Date de décès |
|---|-------------------|---------------|
|  | M. Patrick MORIAU | 20/07/2013 |

B. Anciens députés

| | Nom | Date de décès |
|---|------------------------|---------------|
|  | M. André KEMPINAIRE | 08/09/2012 |
|  | M. Michel WAUTHIER | 10/11/2012 |
|  | M. Claude DESMEDT | 21/12/2012 |
|  | M. Lucien VAN DE VELDE | 07/05/2013 |
|  | M. Ferdinand BOEY | 10/05/2013 |
|  | M. André DENYS | 13/05/2013 |

| | Nom | Date de décès |
|---|---------------------------------|---------------|
|  | M. Jean PEDE | 23/07/2013 |
|  | M. Yves du MONCEAU de BERGENDAL | 27/07/2013 |
|  | M. François PERIN | 27/09/2013 |
|  | M. Wilfried MARTENS | 09/10/2013 |
|  | M. Sébastien DE RAET | 06/11/2013 |
|  | M. Yvon HARMEGNIES | 22/11/2013 |
|  | M. Dany VANDENBOSSCHE | 01/12/2013 |

C. Membres du personnel

| Nom | Grade | Date de décès |
|-------------------------|---|---------------|
| Mme Cécile RINCHON | Secrétaire | 20/09/2012 |
| Mme Nadine BOELAERT | 1 ^{er} conseiller de direction | 02/10/2012 |
| M. Christiaan RAMSDONCK | Serveur | 08/03/2013 |

D. Membres du personnel pensionnés

| Nom | Grade | Date de décès |
|-----------------------------|--|---------------|
| M. Léon VERDEYEN | Ancien huissier/chef de poste | 03/11/2012 |
| Mme Yvonne VAN DEN EECKHOUT | Ancienne préposée à l'entretien | 11/12/2012 |
| M. Balthazar MOONS | Commis-chef honoraire | 17/01/2013 |
| M. Oscar VAN DEN STEENE | Bibliothécaire honoraire | 21/03/2013 |
| M. Marcel SPELTDOORN | Ancien huissier à la Présidence | 31/05/2013 |
| M. Frans COPPENS | Ancien chauffeur responsable des voitures de service | 28/11/2013 |

